

A&P POLICE

LE MAG

UNITÉSGP
POLICE
FORCE OUVRIERE

#18

Avr - Mai - Juin 2016



TOUJOURS EN PREMIÈRE LIGNE P.32
LA POLICE ATTEND UNE JUSTE RECONNAISSANCE



La BRF

P.12



Un protocole bradé P.20



Les MNS en danger P.26



Pour contacter
la Rédaction
une seule adresse :
journal@unitesgppolice.fr

UNITÉSGP
POLICE
FORCE OUVRIERE



SOMMAIRE

- 4** LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Nous voulons une juste reconnaissance
- 6** LA COLONNE
Echo des Régions
- 12** REPORTAGE
La Brigade des Réseaux Franciliens
- 14** ACTION SYNDICALE
Motocyclistes - Réforme en vue ?
- 18** REPORTAGE
La Musique de la Police Nationale
- 20** DOSSIER SPÉCIAL
Un Protocole au rabais
- 26** ACTION SYNDICALE
MNS - Mise à mort programmée
- 28** SOCIAL
Les Chèques Vacances

- 32** DOSSIER SPÉCIAL
Les violences sur les Policiers
- 42** REPORTAGE
Les Sections des Moyens Spécialisés
- 44** INTERVIEW
Roxanne : Femme CRS
- 45** ACTION SYNDICALE
Conditions d'aptitudes physiques...
- 46** ACTION SYNDICALE
Paritarisme 2016 : Mutations
- 48** VOS DROITS
Divorce pour altération du lien conjugal
- 49** PORTRAIT
World Police & Fire Games
- 50** ACTION SYNDICALE
Formation

Directeur de publication : Yves Lefebvre
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic
Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti
Comité de rédaction : Frédéric Chauvin, Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac
Crédit photos : shutterstock, 123RTE, Paul Le Guennic, Carlo Conti
Imprimerie : Easy-Print, 56 av. des Martyrs de la Résistance, 33520 Bruges
UNITÉ SGP Police-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



CONTINUONS LE COMBAT SYNDICAL !

Le syndicalisme est né du mouvement ouvrier et est là pour **faire face aux injustices, les dénoncer et faire évoluer les conditions matérielles et morales des salariés.**

Les organisations syndicales sont le rassemblement de femmes et d'hommes qui ont pour but de **défendre et d'améliorer les conditions de travail et matérielles des personnels** qu'elles représentent et doivent tout mettre en œuvre pour obtenir toujours plus.

Nous aurions pu espérer que le mouvement unitaire du 14 octobre dernier, initié par UNITÉ SGP POLICE-FO, serve enfin d'élément déclencheur pour obtenir de réelles avancées pour les gradés, gardiens et adjoints de sécurité.

Malheureusement, les propositions faites par le gouvernement étaient loin d'être à la hauteur de nos espérances, de vos espérances.

Nous étions encore en droit de croire que des évolutions étaient possibles.

C'était sans compter sur le fait que certains allaient abandonner le combat et baisser les bras.

Le 7 avril, UNITÉ SGP POLICE-FO décidait de descendre une nouvelle fois dans la rue et appelait l'ensemble des organisations à se joindre à ce mouvement pour obtenir encore plus que les « mesurette » proposées.

Le suremploi quotidien, les rappels incessants, la violence auxquels vous êtes confrontés depuis de longs mois méritaient beaucoup plus que les évolutions proposées.

Comment aurions-nous pu imaginer que les autres se coucheraient si facilement devant une administration en panne de propositions et incapable de reconnaître la disponibilité, l'abnégation et le courage de ses gradés, gardiens et adjoints de sécurité ?

Pour UNITÉ SGP POLICE-FO, il était hors de question de signer un protocole au rabais que l'administration tentait de nous vendre sous des prétextes et arguments fallacieux dont, le manque d'argent.



YVES LEFEBVRE - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Comment être dupe à ce point ?

Alors que le gouvernement ne cesse de faire des promesses de dons pour tenter d'apaiser le climat social, **les gradés, gardiens et adjoints de sécurité doivent se contenter d'un protocole au rabais** qui a pour seul avantage de toujours favoriser les mêmes, les officiers et les commissaires.

L'avenir nous donnera d'ailleurs raison quand, il y a quelques jours, les enseignants obtenaient, sans combattre, 1 milliard d'euros pour leurs revalorisations salariales...

Si nous nous satisfaisions pour eux, **nous déplorons la rapidité avec laquelle cela a été signé au Ministère de l'Intérieur sur le dos du corps d'encadrement et d'application**, sur votre dos.

Mais, rassurez-vous, à l'heure où les violences à l'encontre des policiers sont toujours croissantes, à l'heure où on vous demande toujours plus, **nous ne baisserons pas les bras et nous continuerons le combat syndical.**

Nous le continuerons car **c'est par le combat syndical que l'on peut améliorer le quotidien des femmes et des hommes** qui font preuve d'abnégation, qui font preuve de courage, qui font preuve de disponibilité pour assurer la sécurité de nos concitoyens.

Reconnaissance pour les policiers
qui, malgré les violences et la fatigue,
répondent encore présents pour
la défense de la République.

Yves LEFEBVRE - Secrétaire Général



Depuis le début du mouvement contre la Loi « El Khomri » dite Loi Travail, les violences contre les policiers n'ont cessé d'augmenter de manière exponentielle.

Alors que les personnels engagés essayent de maintenir l'ordre, d'assurer la sécurité des personnes, des manifestants, des biens et la Paix publique, ils doivent faire face à des groupes de casseurs de plus en plus déterminés et dont le seul but est de se mesurer à la police et de se « faire du flic ».

Au-delà de vouloir « casser du flic », c'est clairement une réelle volonté de « tuer » qui s'est exprimée

Le nombre de blessés dans nos rangs et ceux de la gendarmerie est impressionnant et ne cesse d'augmenter au fur et à mesure des différentes manifestations.

Une véritable hécatombe !

Dans certaines villes, ces agressions sont arrivées à un niveau encore jamais atteint. Au-delà de vouloir « casser du flic », c'est clairement une réelle volonté de « tuer » qui s'est exprimée comme à Nantes ou à Paris par exemple.

On est vraiment monté d'un cran, on a franchi un nouveau palier avec ces agressions d'une violence inouïe.

Il aura fallu tout le courage, le professionnalisme et le sang-froid des policiers mais aussi un peu de chance pour qu'un drame ne frappe pas à nouveau l'un de nous, l'un de vous.

il est urgent que le Ministère et notamment la Préfecture de Police de Paris donne les moyens aux policiers

Mais cela ne pourra durer plus longtemps et, malheureusement, ce jour-là...

Aussi, il est urgent que le Ministère et notamment la Préfecture de Police de Paris donne les moyens aux policiers pour lutter contre ces « casseurs ».

- Pourquoi a-t-on interdit l'utilisation des « flash-balls » ?
- Pourquoi a-t-on interdit l'utilisation des lance-grenades ?
- Pourquoi a-t-on interdit le déploiement et l'utilisation des Engins Lanceurs d'Eau ?

Des décisions incompréhensibles alors que ces matériels sont destinés à protéger les policiers et à limiter les contacts physiques.

PARIS où, le Préfet de Police prendra la décision inédite de nous INTERDIRE de manifester alors qu'il autorisait tous les signataires du protocole au rabais...

Ces décisions incompréhensibles, cette violence, cette « haine » du policier, vous avez été des milliers à les dénoncer le 18 mai dernier à l'appel de toutes les organisations syndicales dans de nombreuses villes de France.

Dans de nombreuses villes de France sauf à PARIS où, là aussi, le Préfet de Police se fera encore remarquer et prendra la décision inédite de nous INTERDIRE de manifester alors qu'il autorisait tous les signataires du protocole, ce protocole au rabais, à le faire et ce, sous des prétextes fallacieux.

Notre détermination à garantir la sécurité des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité ne s'en trouvait qu'encore plus renforcée.

C'est maintenant que le Gouvernement doit montrer toute sa reconnaissance envers ses policiers

C'est pour cela que nous ne baisserons pas les bras et que nous continuerons à en vouloir toujours plus, pour le Corps d'Encadrement et d'Application. En vouloir toujours plus pour vous qui, tous les jours, êtes soumis à une hiérarchie en majorité incapable d'assumer ses responsabilités, soumis à des contraintes de rappels incessants, de suremploi...

C'est maintenant que le Gouvernement doit montrer toute sa reconnaissance envers ses policiers.

Une reconnaissance envers des policiers qui, de plus en plus, prennent des risques face à ces « casseurs » prêts à porter atteinte à leur intégrité physique et morale, au mépris de leur vie.

Une reconnaissance pour les policiers qui, malgré les violences et la fatigue, répondent encore présents pour la défense de la République.

Yves LEFEBVRE



Une signature incompréhensible dans un contexte favorable....

Depuis la grande manifestation d'octobre 2015 place Vendôme, nous étions confiants, d'ailleurs il y avait de quoi : à l'appel d'UNITÉ SGP POLICE, les autres organisations syndicales avaient suivi et pas moins de 10.000 policiers s'étaient rassemblés dans toute la France, suscitant la décision immédiate du président de la république de recevoir les syndicats de police pour leur signifier l'ouverture de négociations relatives à un plan pluriannuel.

Bien entendu il s'agissait dans un contexte déjà difficile et complexe de Vigipirate renforcé, d'exprimer l'exaspération, la saturation mais aussi la colère des Policiers quant à leurs conditions de travail, relayées dans les semaines qui suivaient par une actualité dramatique empreinte de terrorisme, de rappels incessants, de contraintes et d'interventions devenues aussi dangereuses que stressantes pour les policiers, alors que l'état d'urgence et la perspective de l'Euro ou même la présidentielle de 2017 offraient une belle marge de manœuvre de négociations en faveur de notre corps : les CEA...

Alors que les politiques, le gouvernement, notre administration, n'avaient cessé de saluer et plébisciter le remarquable travail, le professionnalisme et l'abnégation des forces de l'ordre, rapidement la tournure des premières négociations s'avérait très décevante et bien en deçà des revendications et doléances exprimées par l'ensemble des organisations syndicales.

Car en effet, tous les syndicats publiaient largement leurs « exigences » certains usant même de surenchère et d'une argumentation offensive, ce qui laissait présager d'un front commun unanime, déterminé à obtenir un protocole exceptionnel à la hauteur des attentes des collègues.

Dès lors, il fallait absolument saisir l'opportunité de ce protocole lequel allait engager la Police Nationale pendant des années, et faire la démonstration de tout le poids et la représentativité syndicale de notre corporation pour légitimement obtenir l'intégralité de notre revendicatif.

Hélas, UNITÉ SGP POLICE-FO réitérait l'appel aux autres organisations... en vain !

L'inimaginable s'était produit : Les concurrents abdiquaient et SEUL, UNITÉ SGP POLICE montait au créneau !

Alors que les Officiers ont obtenu, les Commissaires ont obtenu, et sachant que toute la fonction publique bénéficiait des dispositions du PPCR (c'est-à-dire davantage que ce que la Police obtient en matière indemnitaire sur la grille !) pour nous, les « CEA », toujours en première ligne, les oubliés permanents, fallait-il se contenter de miettes ?

La même semaine les « Taxis » obtenaient une enveloppe de 5 Milliards d'Euros, mais face aux Policiers, dans l'actuelle configuration de terrorisme, d'emploi intensif des forces de l'ordre, le Gouvernement restait sourd à cette immense et légitime colère ?

.../...

Les policiers demandaient seulement la juste reconnaissance à la hauteur de leur implication et des exigences de leur travail si difficile et devenu dangereux, usant et stressant !

Pour autant, les commissaires de police se sont vus accorder la création d'un nouveau grade, « Commissaire général » et les officiers obtenaient 110 points d'indice, avec le soutien du syndicat des cadres CGC «Alliance» et son premier suiveur «UNSA» qui hélas se satisfont et s'extasient de cet os à ronger jeté à ces policiers du CEA par l'Administration !



Ces deux syndicats, Alliance et Unsa Police ont signé sans état d'âme le 11 Avril au ministère, le protocole minimaliste présenté par l'administration.

Les collègues n'obtiendront donc rien de mieux et certainement pas ce qui était revendiqué, ne serait-ce que sur l'ISSP ! Loin s'en faut...

On dit que l'union fait la force... Hélas les véritables SAV du Gouvernement viennent de se dévoiler et nous ont vendus, sans bataille, sans vergogne et contre l'avis du plus grand nombre. Les policiers ont perdu gros et l'occasion était pourtant unique de leur faire bénéficier de bien plus de considération.

Comme en 2008 ils ont signé... car lutter, argumenter, revendiquer et mener les bonnes actions, ils n'ont pas voulu le faire, nos collègues apprécieront...



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional Midi-Pyrénées

MAYOTTE

Visite de notre organisation syndicale à Mayotte : Des besoins criants



De gauche à droite : Riccardo RAMACHETTY (Dép.PAF Réunion), Thierry FLAHAUT (SND), Florence GHILBERT-BEZARD (Directrice de cabinet), François GOUGOUG (Chef SATPN)

Du 27 avril au 2 Mai dernier, Thierry FLAHAUT secrétaire national délégué, accompagné de Riccardo RAMACHETTY départemental PAF Réunion, se sont rendus à Mayotte.

Au cours de ce déplacement ils se sont notamment rendus au commissariat de Mamoudzou, visite au cours de laquelle ils ont pu constater le manque d'effectifs, de moyens mais également les problèmes fonciers de cette circonscription en pleine explosion démographique.

Après une entrevue avec Monsieur MIZINIAK, DDSP de Mamoudzou, c'est en petite terre sur le nouveau site d'implantation de la PAF Mayotte que s'est poursuivi la tournée des services. Des rencontres avec les fonctionnaires de la brigade nautique, du CRA, de la BMR ... mais également une audience avec Monsieur BOURLOIS, DDPAF Mayotte, étaient au programme de ce passage en petite terre.

Ce déplacement s'est terminé par une rencontre avec Madame la Directrice de Cabinet du Préfet de Mayotte et le chef du SATPN Mayotte.

À cette occasion, Thierry FLAHAUT a rappelé l'importance que notre organisation syndicale attache à la défense des intérêts et des conditions de travail de nos collègues à Mayotte.



Alexandre ADAM
Secrétaire Départemental Mayotte

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Sécurité : Vous avez dit Vigipirate ???



Alors que dans toute la France, le plan Vigipirate est en position rouge écarlate, en plein état d'urgence, au Commissariat d'HERICOURT, c'est Vigipirate bleu pâle...

En effet, le portail étant en panne depuis plusieurs mois, c'est une barrière métallique qui fait guise de portail et est donc censée fermer l'accès au Commissariat.

Vous constaterez aisément du manque de sécurité accordé à l'accès de ce lieu pourtant potentiellement sensible à un risque d'attentat.

Le DDSP et le SGAMI étant saisis, notre organisation syndicale a du les menacer d'une éventuelle diffusion dans les médias de la photo de cette cloture de fortune s'ils ne mettaient pas tous les moyens nécessaire en place pour régler au plus tôt cette situation. Coïncidence... Depuis cette menace, les choses ont rapidement bougé... Devis de plusieurs entreprises pour réparation imminente?

Mieux vaut tard que jamais... à suivre...



Thierry PETITJEAN
Secrétaire Départemental Haute-Saône



Mal-être dans la police, les CRS ne sont pas épargnés....

Le protocole de 2016 soulignait dans son avant-propos l'insatisfaction des policiers par rapport à leur évolution professionnelle et plus généralement un malaise au sein de notre institution.

Il y a de quoi en effet ! Beaucoup d'entre nous se voient bloqués dans leur service faute de mutation et/ou doivent attendre 10 ans pour obtenir un hypothétique galon qui les bloquera à nouveau dans leur service ! Face à de tels délais d'attente comment peut-on se projeter professionnellement ?

Le nouveau protocole va raccourcir ces délais mais cela est loin d'être suffisant !

On est loin des promotions quasi instantanées (après obtention d'un examen) qui existent dans d'autres branches de la fonction publique.

De plus, hormis le galon de Brigadier, l'obtention des grades est soumise à une mutation. Une mobilité qui coûte chère et peu incitative.

► Une promotion rapide à l'examen ou à l'ancienneté pour chaque grade, soit une meilleure perspective de carrière, susciterait plus de motivation. Malheureusement, le nouveau protocole ne le prévoit pas. Sera-t-il donc suffisant pour satisfaire les policiers ?

Le sentiment de mal-être n'est bien évidemment pas uniquement dû au déroulement de carrière, il peut venir également des relations hiérarchiques qui n'ont cessé d'empirer depuis la création de la prime au mérite. À discuter avec les collègues de tous horizons ou à lire nos différents tracts, on se rend bien compte

qu'aucune direction n'est épargnée.

► En CRS, cela concerne souvent l'interprétation excessives des notes de services dont nos collègues font les frais tout en oubliant celles qui vont en la faveur du fonctionnaire, de son confort ou de son bien-être.

La CRS 9 n'est bien évidemment pas épargnée. Notre dernier déplacement à Calais en est un bel exemple. Alors que beaucoup de Commandants de compagnies laissent leurs chefs de sections gérer leur dispositif et l'assouplir ou le renforcer si nécessaire, nos officiers passent régulièrement sur les points :

« C'est deux personnes à terre » ou « il ne fait pas froid, enlevez le bonnet » (à l'audace de dire celui qui porte le blouson chaud!) ou encore : « mettez votre chasuble réfléchissante » - « Mais, elles n'ont leur utilité que la nuit... et ceci conformément à la note » - « pas de discussion, mettez votre chasuble ».... Bref des réflexions en permanence qui agacent fortement les collègues. Ajoutez à cela un tableau de service avec des changements d'horaires au quotidien, des temps de trajet de plus d'une heure, une tension due à la particularité de la mission sur la « Jungle » Certains de nos collègues sont à deux doigts de « péter un plomb » ! Dans ce genre de mission, on se demande ce que l'on doit craindre le plus, le contrôle des officiers ou les assaillants ?

Demain, un autre déplacement viendra avec son lot d'agacements. Qu'aurons-nous cette fois-ci ? : la vitesse en convoi à plus de 130 km/h pour les véhicules de queue, la

totalité des effectifs à terre lors d'un M.O. alors qu'il y a lieu de préserver les effectifs sur ce type de mission longue, la prise de repas en moins d'une ½ heure (sandwich c'est encore plus rapide !), l'absence de bus et donc de sanitaires....

Systématiquement, un délégué du bureau local fait remarquer aux officiers ces désagréments qui énervent inutilement les collègues. Mais chassez le naturel, il revient au galop ! Se rendent-ils compte de la qualité, du professionnalisme des fonctionnaires qu'ils ont sous leurs ordres ? Malgré les tableaux de service éprouvants, les missions de plus en plus à risque et leur enchaînement, l'éloignement et le peu de perspectives professionnelles, les arrêts maladie restent à la marge et très peu « tirent des tickets » comme ils aiment à le dire. A la CRS 09, comme dans la police en général, les fonctionnaires effectuent un travail de qualité au regard des nombreuses contraintes dues à notre métier. Il est donc inutile d'en rajouter.

► Il n'est pas facile de s'épanouir la tête dans un étai : d'un côté une frange de la population qui n'aime pas sa police et de l'autre une partie de la hiérarchie qui met la pression ou nous infantilise. Dans le contexte actuel, on devrait s'attendre à plus d'égard, de soutien de la part de notre hiérarchie, car on est tous dans le même bateau, ainsi le malaise au sein de notre corps s'amenuiserait considérablement.



Davy HALL
Délégué Section CRS 9 - Rennes



Changement du système de mutation...enfin !

Depuis 2006, notre organisation syndicale se bat pour changer le système de mutation outre-mer et permettre ainsi aux détenteurs des CIMM d'être prioritaires pour leur région d'origine.

Rejointe ces dernières années par les collectifs et associations mais aussi nos députés et plus particulièrement le député Lebreton grâce à son rapport sur la régionalisation des emplois, la lutte s'est intensifiée et s'est accélérée. La mobilisation de tous a permis à un nouveau système de mutation plus juste et plus équitable de voir le jour. Le projet de loi sur la prise en compte des CIMM récemment adopté, vient renforcer cette « priorité ».

Il est enfin permis à tous d'espérer rentrer chez soi dans un délai raisonnable.

Cette étape (inscrite sur nos professions de foi depuis 2006) étant réalisée, **UNITÉ SGP POLICE ne s'endort pas sur ses lauriers et continue le combat pour les Policiers de La Réunion.**

A l'instar du niveau national, le 7 avril dernier, nous avons également appelé l'ensemble des collègues et des organisations syndicales à nous rejoindre pour réclamer une revalorisation salariale digne de ce nom.

Je ne reviendrai pas ici sur les raisons pour lesquelles les autres syndicats n'ont pas souhaité faire front commun face à l'administration, cela n'a aucun intérêt et la seule chose qui compte c'est que **les collègues disponibles, en grande majorité, aient répondu présents Place de la Préfecture ce jour là !**

Nos revendications étaient fortes et légitimes. Outre la revalorisation de notre fiche de paye, il y avait aussi le manque criant d'effectif, engendrant rappels et décalages !

Il y a urgence à ce que l'administration entende nos cris d'alarme et nous renforce rapidement de 100 collègues afin que nous puissions non pas travailler dans le confort mais tout simplement dans la normalité !

UNITÉ SGP POLICE rappelle que la suppression de la CDI de nuit voulue par l'administration précédente n'a rien arrangé à la situation actuelle !

UNITÉ SGP POLICE réclame donc la réouverture d'une nouvelle section de nuit de la CDI avec une prise de service dans le SUD afin de palier l'isolement des CSP St Pierre et Le Port.

Comment ne pas parler de notre majoration de traitement quand tous les quatre matins de « grands penseurs » n'hésitent pas à vouloir nous amputer une partie de notre salaire sous prétexte de faire quelques économies ...invérifiables !

UNITÉ SGP POLICE sera extrêmement vigilant contre toute proposition attaquant le pouvoir d'achat des Policiers Domiens !

Pour toutes ces raisons et parce que seul l'intérêt de TOUS doit compter, UNITÉ SGP POLICE a également appelé à rejoindre l'ensemble des OS contre la haine anti police le 18 mai ! Car force est de constater que si nous étions encensés il y a encore quelques mois ce n'est plus le cas aujourd'hui . UNITÉ SGP POLICE rappelle que des Policiers ont payé de leur vie pour que la Liberté de nos concitoyens perdure en France .

Avec 18 000 blessés l'an passé, les Forces de l'ordre sont les premières victimes des violences et continuent à payer un lourd tribut afin de garantir les droits et libertés de tous !

C'est pour ces raisons que cette abnégation, cette disponibilité hors norme, mais aussi ces risques pris au quotidien par chaque policier doivent être reconnus par tous !

Et cette reconnaissance doit passer non seulement par des moyens humains, des moyens matériels mais aussi par une juste reconnaissance salariale !



Gilles CLAIN
Secrétaire Départemental La Réunion

■ ENP SAINT-MALO

Réforme des cycles horaires : l'E.N.P. de Saint-Malo se positionne.



	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
J1	J	J	RL	RC	J	J	J	RL	RC	J	J	RL	RC	RC
J2	RL	RC	J	J	RL	RC	RC	J	J	R	R	J	J	J
N1	N	N	RL	RC	N	N	N	RL	RC	N	N	RL	RC	RC
N2	RL	RC	N	N	RL	RC	RC	N	N	R	R	N	N	N

C'est à l'initiative d'Éric MANCEY, conseiller technique national formation, que le bureau national a entamé une étude relative à l'aménagement des cycles horaires pour les fonctionnaires du poste de police de l'ENP ST MALO mais qui pourrait tout à fait s'adapter à la plupart des effectifs composant ces Unités de Sécurité Intérieure (U.S.I) des ENP.

Un vrai projet pour de réelles améliorations des conditions de travail dans ces postes de police.

Avant l'application de la directive européenne qui viendra remettre en cause la dite Bascule du 4/2, la totalité des fonctionnaires de l'unité de sécurité intérieure de St MALO a été consultée et s'est prononcée à 100% en faveur d'un nouveau cycle :

Le cycle binaire 2/2-3/2-2/3 (vacation de 12h08) offre de nouvelles possibilités dans ces unités.

En phase d'évaluation actuellement à la CIC de BOURGES, il fait l'unanimité auprès des collègues concernés

UNITÉ SGP POLICE-FO rencontrera prochainement Monsieur CHALON Sous-directeur de la formation et du développement des compétences, pour proposer que ce cycle soit mis en application à l'ENP SAINT-MALO dès le 1er septembre 2016 à titre expérimental.

Si le succès est au rendez-vous, il pourrait être proposé à l'ensemble des USI et ce dès janvier 2017.

Affaire à suivre ! **On ne lâche rien !**



Eric MANCEY
Délégué Local de l'ENP Saint-Malo
Conseiller Technique National

■ ENP PÉRIGUEUX



Coup dur pour l'École de Police de Périgueux !

Alors qu'une séance de tir était en cours, un feu d'origine accidentelle s'est déclaré au stand de tir, le mercredi 20 Avril dernier, un peu après 10h00.

La structure détruite en quasi totalité est inutilisable et l'école sera privée de son stand pendant de longs mois.

Fort heureusement, la réactivité et le sang froid des moniteurs encadrant la séance ont permis d'éviter le pire.

Malgré leur prise en charge par les secours suite à l'inhalation de fumées, tout le monde était présent à l'appel et c'est bien là l'essentiel.

Cependant, dans un contexte déjà très tendu de part le nombre conséquent d'élèves à former, les changements dans les scolarités et le manque certain de formateurs TSI, ce sinistre est un coup dur pour l'École Nationale de Police de Périgueux qui va devoir

s'orienter notamment vers un stand situé à 25 kilomètres.

Au temps pédagogique, vont devoir s'ajouter les temps de trajet et toute la logistique pour les transports des élèves, du matériel et pour la restauration.

Monique NEAU
Déléguée Locale ENP Périgueux



Morosité à la BSU d'Alès - manque cruel d'effectifs et de reconnaissance

La situation se passe à la CSP Alès mais sûrement ailleurs aussi.

Année 2013-2014, la Brigade de Sûreté Urbaine puis le Groupe d'Appui judiciaire alésiens partent à vau l'eau, submergés par les dossiers en instance, les astreintes ...

Certains fonctionnaires « craquent », victimes de burn-out, d'autres ne peuvent ou ne veulent plus exercer leurs fonctions d'Officier de police judiciaire, quelques-uns remettent le pied à l'étrier après de longs mois de thérapie.

Entre temps la Mission Appui Conseil (MAC) pilotée par l'IGPN est passée par là, a disséqué les problématiques des services, traqué les failles, interrogé les personnels volontaires, analysé le management des personnels, les missions, le stock de dossiers.

À l'issue, une refonte structurelle des services d'investigation a été initiée.

Exit le Groupe d'Appui judiciaire et mise en place de trois groupes, entités distinctes bien cloisonnées, dont les chefs, soigneusement choisis, après entretien de chacun des candidats potentiels, participent aux réunions quotidiennes dirigées par les officiers de la Brigade de Sûreté Urbaine.

L'ensemble du personnel de la BSU, quant à lui, est réuni de façon hebdomadaire. La chaîne hiérarchique a été rétablie. Désormais chaque

fonctionnaire est tenu responsable de l'état d'avancement de ses dossiers. Mieux encore, le stock de dossiers en instance a été apuré.

Si le changement a fait son effet, c'est de courte durée.

Hélas, eh oui, hélas, même dans ce monde aseptisé, les problèmes sont toujours là, plus ou moins sous-jacents.

- Le stock des dossiers à traiter reste énorme, le flag et les dossiers parquet l'alimentent régulièrement.
- Les heures supplémentaires, effectuées (déclarées ou non à la guise de chaque fonctionnaire) s'accumulent.
- Le manque d'OPJ est toujours aussi cruel (8 OPJ pour l'ensemble du service) et le nombre de volontaires à ce Graal inexistant.
- La participation aux escortes pour les présentations de plus en plus fréquente...

Les autres services aussi sont en souffrance.

Aussi, depuis quelques temps, de nouvelles dissensions apparaissent au sein des groupes, le cloisonnement et la compétition, qui s'instaurent, n'aident pas.

D'où certains déplacements de personnels pour calmer le jeu.

Certains fonctionnaires, désabusés, placent les dossiers dans l'armoire, en

attendant des jours meilleurs, d'autres retournent voir leur « psy ».

Mais alors, si... si on avait oublié l'essentiel : **le manque de personnel !**

Mais on le sait bien, il ne faut surtout pas révéler cette information et seulement déclarer « C'est comme à tel ou tel endroit ! ».

Et pourtant, au vu de la moyenne d'âge des effectifs de la BSU d'ALÈS, on peut se permettre de dire que **c'est en commençant par un renfort en effectif que la situation changera**, et aussi **en reconnaissant par la voie financière, la difficulté du métier d'OPJ** afin de faire naître des vocations. Malheureusement ce n'est pas l'affectation profilée de deux OPJ, qui ne combleront que les départs à la retraite, qui changera la donne.

L'avenir de la BSU d'ALÈS et des BSU en général, ne peut pas se résumer en une succession de mesurées, **c'est une vraie réforme qui doit pointer du doigt les problèmes d'astreintes, de permanences, de surcharges de travail et une réelle reconnaissance du métier d'OPJ**, pour ces petites unités, qui à elles seules, assument la majorité des enquêtes de Police !

Jusqu'où laisserons-nous couler les petites entités judiciaires...



Eric MASSOL
Délégué Départemental Gard



BRF : BRIGADE DES RÉSEAUX FRANCILIENS

Chaque jour, des centaines de policiers patrouillent sur les lignes du métro et des RER franciliens pour traquer les délinquants et autres détresseurs de touristes.

La BRF est la Brigade des réseaux franciliens de la PP, le bras armé de la police régionale des transports. Créée en 2003 au sein de la DSPAP, elle procède à près de 1700 contrôles par jour et pilote les actions menées par les autres services de police et de gendarmerie dans les transports, y compris dans les bus depuis 2007. Cette brigade dispose d'antennes à Châtelet-les-Halles et à Saint-Denis. Elle coordonne également les agents de sûreté des transporteurs, lors d'événements majeurs.

La Brigade des réseaux franciliens compte plus de 1100 Agents et elle est placée sous le contrôle de la sous-direction régionale de la police des transports (SDRPT), une des composantes de la préfecture de police de Paris. Elle est chargée de la sécurité dans tous les transports en commun de la région Île-de-France et est donc placée sous l'autorité du préfet de police.

Les différents services à la BRF:

- Le département de sécurisation générale (DSG), trois brigades de

jour en tenue (J1, J2, J3). Chaque brigade est dirigée par deux officiers, qui s'appuient sur une équipe de gradés. L'effectif principal est composé de gardiens de la paix et d'adjoints de sécurité. Chaque brigade compte environ 100 à 105 personnes.

- Le Département de police des gares parisiennes (DPGP) comprenant, les UASG (unité d'accueil et de sécurisation des gares), en gare d'Austerlitz, gare de Lyon, gare Montparnasse, gare de l'est, gare Saint-Lazare, gare du Nord, gare de Châtelet-les-halles et, depuis 2009, la gare de Saint-Denis (93), qui sont des unités chargées de la sécurisation, de l'ilotage, ainsi que de l'accueil du public et des victimes en gare.
- Le SSNR (service de sécurisation nocturne des réseaux), assure la sécurisation, la nuit, du réseau métropolitain, du réseau RER ainsi que les différentes gares et des bus noctiliens.
- Une unité d'appui des réseaux (UAR), ce travail s'effectue aussi bien en uniforme qu'en tenue civile. Cette unité œuvre sur l'ensemble de l'Île-de-France et plus particulièrement en banlieue.
- En décembre 2013, la Brigade des

Réseaux Francilien a créé en son sein une Unité de Sécurisation InterModale (USIM) chargée de la sécurisation des pôles multimodaux y compris en grande couronne afin d'assurer une continuité d'action entre réseaux ferrés et réseaux de surface. Elle opère aussi bien dans les bus que dans les trains.

- Une brigade chargée principalement, de lutter contre le vol à la tire (BLAST), agissant en tenue civile dans le métro parisien, agit également contre les vols de bagages.
- La SRT, (Sûreté Régionale des Transports) est implantée sur le site Evangile (comportant une unité de traitement judiciaire en temps réel (UTJ), une unité de recherche et d'investigation (URI) ainsi qu'une antenne de l'Identité judiciaire (IJ); une autre UTJ reste néanmoins implantée en gare de Lyon et gare du Nord.
- Depuis le 01 juin 2015, un **groupe contre les atteintes sexuelles** a été créé au sein de la SRT. Les frotteurs du métro, profitent de la foule, ils s'engouffrent dans les rames et se collent discrètement à leurs victimes qui souvent, ne portent pas plainte. Ils risquent au même titre que n'importe quelle autre agression sexuelle, cinq ans de prison.



La sous-direction régionale de la police des transports, compte tenu des lieux et du grand rayon d'action, dispose de cinq moyens radios:

Les radios Tetra, les radios Iris (radio pour communiquer sur le réseau SNCF (en surface ou en souterrain), les radios Acropol, les téléphones GSM: téléphones pour communiquer avec les salles radios. TN Réseaux (fusion de TN Métro et TN Corail) gère désormais tous les effectifs sur le terrain et les véhicules.

Les principales missions :

La police régionale des transports est compétente sur les huit départements constituant la région Île-de-France. Sa compétence s'exerce aussi bien aux zones Police qu'aux zones contrôlées par la Gendarmerie.

Leurs missions sont communes, lutte anti-criminalité sur les réseaux, la Sécurisation du réseau métropolitain, du réseau RER ainsi que des gares, contrôles d'identités permanents sur les réseaux, assistance aux agents RATP et SNCF en cas de contrôle ou d'agression RATP et SNCF, travail de BAC en tenue civile.



Plus de 60 personnes sont interpellées chaque jour par la police dans les transports en commun en région parisienne, essentiellement pour port d'arme blanche et vols à la tire. Au total, les 1100 Policiers de la BRF réalisent quotidiennement 1700 contrôles.

Plus de 15 Millions de voyages sont effectués chaque jour, par les usagers dans les transports en commun en Île-de-France; Les vols à la tire et les vols simples représentent «plus de la moitié des faits de délinquance dans les transports en commun». Près de 75% de ces vols sont commis à Paris intra-muros, même si «l'ensemble du réseau est concerné par ce phénomène».

Chaque jour, ces usagers empruntent l'ensemble des transports en commun franciliens, notamment l'incroyable dédale de couloir d'escaliers qui relie les 303 stations du métro parisien et près de 740 stations au niveau Régional.

Des policiers en civil se fondent dans la foule pour traquer les pickpockets, d'autres, en uniforme, patrouillent sans relâche pour intervenir en cas d'incident et assurer l'ordre dans cette ville sous la ville, ainsi que dans les bus et trains de banlieue, en concentrant leurs efforts sur les lignes et horaires les plus sensibles.

Les patrouilles en tenue de la SDRPT chargées de la sécurisation des réseaux ont d'abord un rôle de prévention de la délinquance. Leur présence dans les réseaux, doit avoir un effet rassurant pour les usagers et doit participer à la lutte contre le sentiment d'insécurité, tout particulièrement dans les réseaux éloignés et durant les heures creuses. Chaque mois, en coordination avec les services territoriaux et les transporteurs, la SDRPT planifie une cinquantaine, «d'Opérations de Visibilité, Rencontre et Dissuasion» qui répondent pleinement à ce double objectif.

Dans les transports en commun parisiens, où la présence des forces de l'ordre a été renforcée, l'ambiance est aussi tendue. Après les attentats, les policiers sont motivés mais fatigués.



Laurent LEGER
Mahjouba AJAMRI
Délégués BRF





MOTOCYCLISTES RÉFORME EN VUE?



La multiplicité de difficultés liées à l'emploi de motocyclistes, dont la fermeture des unités, les perspectives d'avenir, mais surtout le manque de reconnaissance, n'attirent plus de candidats en stage initial, et plus particulièrement en DCSP ou DCCRS...

Résultat, 90% du recrutement se fait sur la PP, pour la PP.

Mutations, avancements réduits à néant.

L'un ou l'autre, sont quasi réduits à néant en province, un motocycliste n'a trop souvent d'autre choix que de « quitter les bottes » pour obtenir le grade supérieur ou obtenir une mutation...

Le mouvement polyvalent...

Aujourd'hui, le mouvement polyvalent 2016 c'est moins de 20 postes motocyclistes ouverts à la mutation. Selon la circulaire 3842, les choix de postes se font à la fin du stage et en fonction d'un classement. Ce choix ou plutôt cette liste fixée par la DRCPN ne se porte que très rarement vers la province d'où sont issus beaucoup de volontaires, et cela même si les services concernés sont déficitaires...

UNITÉ SGP POLICE-FO dit NON aux décisions simplistes.

Rebondissement : Lors du C.T.R.P.N. du 7 juillet 2015, UNITÉ SGP POLICE exige et obtient le retrait du dossier relatif à la formation et à la spécialité motocycliste de l'ordre du jour, considérant que la concertation n'était pas aboutie.

En effet, pour UNITÉ SGP POLICE, le projet de réforme de la formation initiale des motocyclistes aurait notamment pour effet d'accentuer le contingentement de nos collègues parisiens et aurait pour effet inverse de l'actuelle situation.

Il aggraverait inévitablement à plus ou moins long terme, le recrutement des motocyclistes de la Police nationale. Lors d'une audience à la DRCPN en septembre dernier, nous obtenons l'ouverture de négociations, et la mise en place d'un moratoire sur le mouvement de mutations spécifiques « motards » et sur la formation initiale et continue.

Aujourd'hui le suremploi des motocyclistes est à son comble, les effectifs de la SME au bord du gouffre, pour les FMU ce sont des missions extérieures à n'en plus finir et tout cela sans aucune rémunération de déplacement (débarquement, sommet chefs d'états, G8, G20, COP 21 et bientôt l'Euro...).

Les UMZ sollicitées à tour de bras... Sans oublier le maintien de l'exploitation des véhicules ETM, malgré un règlement d'emploi précis en la matière « pas de motard dans ces véhicules »...

Bref, rien ne va plus, il ne suffira pas de modifier les circulaires 3842 et 3843, ou l'arrêté de 1975 pour redonner l'envie à cette spécialité si Mythique...

Question sécurité, parlons-en... !

Il aura fallu plus de 3 ans pour obtenir un nouvel équipement, des mi- bottes, une nouvelle tenue avec un blouson équipé d'airbag... Certes, nous ne ferons plus la une des magazines moto en chemisette, mais à contrario, il faudra déboutonner son blouson pour attraper, accrochés à son ceinturon, son arme, ses menottes ou son BTM en cas de besoin....

Un étui cuisse déjà utilisé depuis de nombreuses années par nos amis motocyclistes de la gendarmerie, mais non reconnu par nos directions respectives. Aujourd'hui toujours à l'essai, il ne pourra être livré que fin 2016...



Sans omettre que nous serons toujours maintenus « sous perf » par des câbles. Un câble permettant le déclenchement de l'airbag, l'autre assurant les communications dans le casque. Pourtant, aujourd'hui, des systèmes sans fils existent pour ces deux matériels et ont fait leurs preuves... C'est le prix de 3 années de recherches, qui malgré nos interventions n'auront rien changé car cette nouvelle tenue n'a pas fini de faire parler d'elle...



Et maintenant les casques...

En mars dernier, nous avons pu prendre connaissance, enfin, de l'ouverture du marché pour le renouvellement des casques motocyclistes.

Selon nos informations et les responsables du SAELSI, les renouvellements pourraient s'opérer dès le dernier trimestre 2016.

Gageons que les commandes et livraisons ne rencontreront pas les mêmes difficultés que celles de la nouvelle tenue !

La sécurité vue du Ministère de l'intérieur, votre sécurité, c'est aussi plus de 6 mois de tractations syndicales et d'interventions en CHS pour obtenir tant bien que mal, le retrait d'une monte de pneumatiques jugée dangereuse par 100% des utilisateurs.

Cette spécialité mérite mieux qu'un dépoussiérage de surface...

Le chiffre de 2350 motocyclistes qui composent la police nationale est en baisse constante...

Il y a URGENCE... !!!!

Mais pour UNITÉ SGP POLICE-FO, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, c'est pourquoi, nous avons, en juin dernier, rejeté la proposition de l'administration.

UNITÉ SGP POLICE-FO fera très prochainement des propositions cohérentes en faveur des motocyclistes de la police nationale.



Dominique LE DOURNER
Délégué National

ONE REVOLUTION, ONE HELMET

DISCOVERY
DIVISION

END-ONE

- ▲ Design compact aérodynamique et isolation acoustique optimisée grâce aux études CFD (Computational Fluid Dynamics).
- ▲ Intérieur "Perfect fit" spécifiquement étudié pour assurer un confort optimum du XS au XL.
- ▲ Auto-up et Auto-down system (Patented®).
- ▲ Bavette anti-bruit rétractable.
- ▲ Autoseal System.
- ▲ Ecran solaire très couvrant.
- ▲ Pinlock MaxVision® fourni d'origine.



SHARK
HELMETS

f t shark-helmets.com



Photo : Dingo photos



BERING

LUMINOUS by BERING

www.bering.fr

BAGSTER®

"POUR ALLER PLUS LOIN"



« La marque Bagster conçoit des produits de bagagerie, de sellerie et de protection adaptés à tous types de 2 roues avec pour objectifs de garantir les plus hauts niveaux de performance de design et de confort »

WWW.BAGSTER.COM



SEGURA

L'EXIGENCE DU STYLE

www.segura-moto.eu



LA MUSIQUE DE LA POLICE NATIONALE

Créée en 1956 sous l'impulsion du ministre de l'intérieur, la Musique de la Police Nationale a pour missions de rehausser, par sa présence musicale, l'éclat des cérémonies protocolaires, mais également de faire rayonner la culture de la musique française et porter l'image de la Police Nationale.

60 ans après, la Musique de la Police Nationale, par l'exigence de son recrutement et l'éclectisme de son répertoire, est reconnue comme une formation prestigieuse dont le rayonnement dépasse les frontières de l'hexagone.

Les musiciens, tous issus des plus grandes écoles et conservatoires, sont d'abord recrutés pour leurs compétences musicales par la voie d'un concours de haut niveau. Une fois recruté, chaque candidat doit également passer le concours de gardien de la paix pour pouvoir intégrer définitivement la Musique de la Police Nationale.

La Musique de la Police Nationale est composée de deux orchestres :

- L'orchestre d'harmonie, composé de près de 90 musiciens, représentant les instruments à vent, les percussions et les contrebasses à cordes
- La batterie fanfare constituée d'une quarantaine de musiciens, représente les cuivres naturels et des percussions.

Ces deux formations ont un répertoire distinct et se produisent en concert séparément. Ce n'est que lors des cérémonies protocolaires qu'elles sont réunies.

La musique de la Police Nationale est dirigée par un Chef de Musique qui est un fonctionnaire de catégorie A et détient les prérogatives d'un commandant d'unité, il est assisté par un Chef de Musique Adjoint, d'un Tambour Major et d'un Tambour Major Adjoint.

En fonction des missions, le Chef de Musique détermine les moyens et effectifs à mettre en œuvre. Le relais est pris

ensuite par les chefs de pupitres (représentants de chaque instrument) qui déterminent quels musiciens seront sur les rangs. Chaque prestation de la Musique de la Police Nationale se déroule de la manière suivante :

- Le Chef de Musique (le plus souvent avec la personne ou la structure qui nous sollicite) définit le programme des œuvres qui seront jouées, et détermine le nombre de répétitions nécessaires.
- Les chefs de pupitres, au vu de la nomenclature de l'orchestre (nombre de musiciens par pupitre) désignent quels musiciens seront sur les rangs.
- Chaque musicien prend connaissance de son programme et des partitions qu'il devra jouer.

De par leur spécificité, et la grande technicité qui leur est demandée tant dans la variété que dans la difficulté de leurs missions musicales, les musiciens sont assujettis à un travail personnel important afin de maintenir leurs compétences.



Ainsi, ils doivent préparer individuellement leurs partitions avant chaque répétition et prestation auxquelles ils sont associés. Ce travail personnel s'effectue le plus souvent à domicile car cela représenterait un coût exorbitant à l'administration de leur fournir 120 studios de travail individuels !

Les musiciens ont donc, à leurs frais, des studios de musique insonorisés à leur domicile afin de pouvoir travailler quotidiennement sans gêner leur voisinage.

Viennent ensuite les répétitions qui vont fédérer le travail de chaque musicien. Elles consistent à mettre en place les conventions d'interprétation entre les musiciens et le Chef de Musique. Par exemple; la vitesse à laquelle nous allons jouer tel morceau, quelle sera la nuance à tel endroit, ou quel est l'instrument prépondérant dans tel passage etc... La dernière répétition consiste à faire un «filage», c'est-à-dire qu'on joue sans s'arrêter, les œuvres dans l'ordre du concert. C'est une sorte de concert «à blanc». Cette répétition s'appelle

la «générale», et elle permet de faire les derniers petits réglages. Quelques fois, le public est autorisé à assister à cette répétition.

La musique de la Police Nationale, outre les cérémonies protocolaires et les concerts en grande formation, présente une multitude de facettes et propose des ensembles plus réduits comme le quintette à vent, le quatuor de saxophone, l'ensemble de cuivres naturels... mais également des formations comme le Dixieland ou le big-band, destinées au jazz.

Très investie dans la transmission et la pédagogie, la Musique de la Police Nationale a lié depuis de nombreuses années, un partenariat avec l'éducation nationale et multiplie ses interventions en milieu scolaire. Ces interventions visent à expliquer quels sont les rôles et missions de la Musique de la Police Nationale au sein du ministère de l'intérieur. Elles permettent aussi, notamment par le biais de petits ensembles d'instrumentistes, d'expliquer le fonctionnement des instruments à des

enfants qui quelques fois n'en avaient jamais vu auparavant. Par la promotion d'un répertoire adapté, les musiciens de la Musique de la Police Nationale expliquent aux enfants que pour faire de la musique, il est impératif de respecter les règles et les musiciens avec lesquels on joue. Cela donne sens à leurs missions de musiciens de la Police Nationale... Particulièrement dans les zones sensibles.

La formation orchestrale accueille également des chorales d'enfants issues de ces écoles afin de leur permettre de vivre en direct l'élaboration du travail depuis l'apprentissage des chants jusqu'au concert.

Les interventions de la Musique de la Police Nationale au sein du système éducatif permettent de promouvoir la culture auprès des plus jeunes, mais également de porter haut l'image de la Police Nationale ainsi que les valeurs républicaines.



Laurent BOMONT
Délégué Local Musique Police Nationale
Référént National Musique

UN PROTOCOLE AU RABAIS

POURQUOI UNITÉ SGP POLICE N'A PAS SIGNÉ LE PROTOCOLE SUR LES RÉMUNÉRATIONS DU CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION ?

Au préalable, il est essentiel de rappeler que le Ministère de l'Intérieur avait l'obligation de transposer les principes de l'accord fonction publique (dit PPCR) à l'ensemble des personnels de la police nationale.

QUE PRÉVOYAIT LE PPCR DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Le protocole « parcours professionnels, carrières, rémunérations » (PPCR) prévoit une revalorisation des grilles indiciaires des trois fonctions publiques, ainsi que la transformation d'une partie du régime indemnitaire en points d'indice.

Il est prévu que ces mesures s'appliquent aux régimes spécifiques, comme les corps actifs de la Police Nationale.

Dans le document commun, les personnels relevant de la catégorie B-type bénéficient d'une mise en œuvre du plan sur 3 années, de 2016 à 2018. Nous pouvions donc nous attendre à une transposition de ces mesures, au CEA, sur le même tempo que celui de la catégorie B-type.

Pourtant, le Ministère de l'Intérieur n'en a pas tenu compte, et a signé avec Alliance et l'UNSA police, un accord qui court sur 4 années (2017 à 2020). Soit pour les personnels du corps d'encadrement et

d'application, une mise en œuvre retardée et plus longue que pour le reste des fonctionnaires de la catégorie B.

D'autre part, en transposant le PPCR aux gradés et gardiens, le Ministère de l'Intérieur ne fait que maintenir la différence existante sur les échelons sommitaux, entre la grille du CEA et la grille B-type fonction publique.

Contrairement aux annonces politiques, il ne s'agit donc pas d'un « cadeau », nous n'obtenons rien de plus.

Pour UNITÉ SGP POLICE la grille du CEA aurait dû être valorisée au regard des responsabilités particulières auxquelles nous sommes contraints depuis des années.

Malgré tout, tous les gains indiciaires attribués aux agents du CEA sont bien inférieurs à ceux obtenus par les fonctionnaires relevant de la grille B-type.

En revanche, les officiers augmentent significativement leurs indices sur les grades sommitaux.

Le Transfert Primes / Points d'Indice

Au 1er janvier 2017 sera mis en œuvre le transfert primes/points d'indice. Il se

traduit par un gain uniforme de 6 points d'indice et par une mesure symétrique d'abattement d'un montant forfaitaire de 278 € annuels.

Concrètement l'augmentation annoncée de 6 pts d'indice par échelon est gommée par une baisse de salaire équivalente à ce gain indiciaire.

En réalité il s'agit d'une opération neutre
0€ de gain indiciaire en 2017

LES PREMIERS EFFETS INDICIAIRES REÇUS À 2018 !

Le 1er janvier 2018, sera procédé au reclassement d'échelons des agents, relevant du grade de gardien de la paix.

Comme annoncé et dénoncé par UNITÉ SGP POLICE, ce reclassement se traduit par un repositionnement à l'échelon inférieur.

Exemple : un GPX au 7^{ème} échelon en 2017, sera reclassé au 6^{ème} échelon au 1er janvier 2018.

Par conséquent, les gains communiqués par les signataires du protocole sont surévalués au regard de la réalité de la fiche de paie.

SALAIRE AU 1^{ER} JUILLET 2016

0.6% de dégel du point d'indice
(Hors protocole)

			Paris	Province
RULP				
	Échelon 2		3 316,88 €	3 142,12 €
	Échelon 1	3 ans	3 221,60 €	3 048,44 €

MAJOR	Except.		3 054,85 €	2 884,51 €
	Échelon 4		2 988,15 €	2 818,93 €
	Échelon 3	3 ans	2 888,18 €	2 720,57 €
	Échelon 2	2,5 ans	2 817,30 €	2 650,31 €
	Échelon 1	2 ans	2 722,80 €	2 556,63 €

BIER/CHEF	Échelon 6		2 840,93 €	2 673,73 €
	Échelon 5	3 ans	2 774,78 €	2 608,15 €
	Échelon 4	3 ans	2 713,35 €	2 547,26 €
	Échelon 3	2,5 ans	2 680,28 €	2 514,48 €
	Échelon 2	2,5 ans	2 604,68 €	2 439,53 €
	Échelon 1	2 ans	2 552,70 €	2 388,01 €

BRIGADIER	Échelon 7		2 680,28 €	2 514,48 €
	Échelon 6	3 ans	2 604,68 €	2 439,53 €
	Échelon 5	3 ans	2 519,63 €	2 355,22 €
	Échelon 4	3 ans	2 434,58 €	2 270,91 €
	Échelon 3	3 ans	2 349,53 €	2 186,60 €
	Échelon 2	2,5 ans	2 278,65 €	2 116,34 €
	Échelon 1	2 ans	2 198,32 €	2 036,72 €

GARDIEN DE LA PAIX	Échelon 13		2 557,43 €	2 392,69 €
	Échelon 12	3 ans	2 444,03 €	2 280,28 €
	Échelon 11	2,5 ans	2 382,60 €	2 219,39 €
	Échelon 10	2,5 ans	2 307,00 €	2 144,45 €
	Échelon 9	2,5 ans	2 250,30 €	2 088,24 €
	Échelon 8	2,5 ans	2 198,32 €	2 036,72 €
	Échelon 7	2,5 ans	2 169,97 €	2 008,61 €
	Échelon 6	2,5 ans	2 127,45 €	1 966,46 €
	Échelon 5	2,5 ans	2 042,40 €	1 882,15 €
	Échelon 4	2 ans	1 966,80 €	1 807,20 €
	Échelon 3	2 ans	1 952,62 €	1 793,15 €
	Échelon 2	2 ans	1 938,45 €	1 779,10 €
	Échelon 1	2 ans	1 924,27 €	1 765,05 €

ÉCHELONS DE 1 À 4 : REVALORISATION AU 1^{ER} JUILLET 2016 (HORS PROTOCOLE)

SALAIRE DE FIN DE PROTOCOLE

			Paris	Province
Échelon 3	Nouvel ech.		3 435,23 €	3 258,16 €
Échelon 2	2 ans		3 387,26 €	3 210,99 €
Échelon 1	2 ans		3 291,30 €	3 116,65 €

Except.			3 171,35 €	2 998,72 €
Échelon 5	Nouvel ech.		3 094,58 €	2 923,24 €
Échelon 4	3 ans		3 037,01 €	2 866,64 €
Échelon 3	2 ans		2 950,65 €	2 781,73 €
Échelon 2	2 ans		2 883,48 €	2 715,69 €
Échelon 1	2 ans		2 787,52 €	2 621,35 €

Échelon 6			2 926,66 €	2 758,14 €
Échelon 5	3 ans		2 849,89 €	2 682,67 €
Échelon 4	3 ans		2 801,91 €	2 635,50 €
Échelon 3	3 ans*		2 753,93 €	2 588,33 €
Échelon 2	2,5 ans		2 663,25 €	2 498,70 €
Échelon 1	2 ans		2 610,90 €	2 446,81 €

Échelon 7			2 753,93 €	2 588,33 €
Échelon 6	3 ans		2 663,25 €	2 498,70 €
Échelon 5	3 ans		2 568,08 €	2 404,36 €
Échelon 4	3 ans		2 487,18 €	2 324,17 €
Échelon 3	3 ans		2 406,29 €	2 243,98 €
Échelon 2	2,5 ans		2 334,91 €	2 173,22 €
Échelon 1	2 ans		2 268,29 €	2 107,18 €

ABAISSEMENT D'ÉCHELON EN 2018

Échelon 12			2 629,94 €	2 465,68 €
Échelon 11	3,5 ans*		2 520,49 €	2 357,19 €
Échelon 10	3 ans*		2 430,08 €	2 267,56 €
Échelon 9	3 ans*		2 368,22 €	2 206,24 €
Échelon 8	3 ans*		2 315,88 €	2 154,35 €
Échelon 7	2,5 ans		2 268,29 €	2 107,18 €
Échelon 6	2,5 ans		2 220,71 €	2 060,01 €
Échelon 5	2,5 ans		2 163,61 €	2 003,40 €
Échelon 4	2 ans		2 092,23 €	1 932,65 €
Échelon 3	2 ans		2 039,89 €	1 880,76 €
Échelon 2	2 ans		2 016,10 €	1 857,17 €
Échelon 1	2 ans		1 992,30 €	1 833,59 €
Échelon 1	2 ans de +		1 992,30 €	1 833,59 €

0.6% de dégel du point d'indice
(Hors protocole)

			Paris	Province
			18,35 €	18,04 €
			18,06 €	17,76 €
			17,49 €	17,20 €

			16,78 €	16,50 €
			16,33 €	16,05 €
			15,99 €	15,72 €
			15,47 €	15,21 €
			15,08 €	14,82 €
			14,51 €	14,23 €

			15,33 €	15,07 €
			14,88 €	14,63 €
			14,59 €	14,35 €
			14,31 €	14,07 €
			13,65 €	13,54 €
			13,34 €	13,23 €

			14,31 €	14,07 €
			13,65 €	13,54 €
			13,09 €	12,98 €
			12,61 €	12,50 €
			12,13 €	12,03 €
			11,71 €	11,61 €
			11,31 €	11,21 €

			13,46 €	13,34 €
			12,81 €	12,70 €
			12,27 €	12,17 €
			11,91 €	11,80 €
			11,60 €	11,49 €
			11,31 €	11,21 €
			11,03 €	10,94 €
			10,69 €	10,60 €
			10,27 €	10,18 €
			9,96 €	9,87 €
			9,82 €	9,73 €
			9,68 €	9,59 €
			9,68 €	9,59 €

GAIN RÉEL EN FIN DE PROTOCOLE

			Paris	Province
			100,01 €	98,00 €
			52,31 €	51,11 €
			52,21 €	51,00 €

			99,72 €	97,71 €
			90,11 €	88,26 €
			32,87 €	31,99 €
			46,99 €	45,95 €
			51,10 €	50,56 €
			50,21 €	50,45 €

			70,40 €	69,34 €
			60,24 €	59,89 €
			73,97 €	73,89 €
			59,35 €	59,78 €
			44,92 €	45,63 €
			44,86 €	45,57 €

			59,35 €	59,78 €
			44,92 €	45,63 €
			35,36 €	36,16 €
			40,00 €	40,75 €
			44,63 €	45,35 €
			44,56 €	45,27 €
			58,66 €	59,25 €

			59,06 €	59,65 €
			63,66 €	64,21 €
			35,21 €	36,01 €
			49,32 €	49,99 €
			53,98 €	54,62 €
			58,66 €	59,25 €
			39,70 €	40,46 €
			25,47 €	26,35 €
			39,56 €	40,32 €
			63,13 €	63,68 €
			53,65 €	54,29 €
			44,18 €	44,89 €
			58,35 €	58,94 €

* Allongement de la durée de l'échelon

* Allongement de la durée de l'échelon

Les seules revalorisations indiciaires interviendront le 1^{er} janvier 2018 et le 1^{er} janvier 2019.

Quant à la revalorisation de l'échelon de major exceptionnel, elle ne sera achevée qu'en 2020.

Finalement les hausses indiciaires ne surviendront que très tardivement et seront d'une portée minime, notamment pour les gardiens de la paix, qui subiront un abaissement d'échelon dans leur grille.

Enfin, les collègues se situant au 1^{er} échelon du grade de Gardien de la Paix

seront reclassés sans ancienneté, dont certains des plus pénalisés resteront 4 ans dans le 1^{er} échelon (2x2 ans).

C'est un véritable recul.



À cela s'ajoute l'allongement de la durée des échelons sur certains grades, ce qui ralentit fortement la fin de carrière et les reclassements vers les grades supérieurs.

En revanche, ce protocole fait la part belle au corps de commandement. Si l'on compare les gains indiciaires accordés aux officiers, on s'aperçoit que ce sont les miettes qui ont été laissées aux gradés et

gardiens de la paix.

En effet, la fusion des grades de lieutenant et capitaine permet un déroulement de carrière rapide et optimal, sans être soumis à la sentence d'un examen.

Rappelons que cette même fusion entre les grades de GPX et Brigadier était une proposition ferme de notre organisation syndicale.

À l'arrivée, deux poids deux mesures, à l'avantage des officiers, dont la revalorisation indiciaire est sans commune mesure avec celle du CEA.

Pour preuve, les revalorisations «indiciaires» accordées aux officiers pour les échelons sommitaux sont bien supérieures à celles des gradés et gardiens de la paix.
Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à comparer :

Lieutenant/capitaine + 520,80€ / mois	Gardien de la Paix + 51,15€ / mois
Commandant + 176,70€ / mois	Brigadier + 41,85€ / mois
Commandant fonctionnel + 186€ / mois	Brigadier-chef + 60,45€ / mois
	Major + 79,05€ / mois
	RULP + 88,35€ / mois

UNIQUEMENT 2% D'ISSP SUR 4 ANS !

Le taux de l'ISSP est revalorisé de 0,5 point par an pendant 4 ans, de 2017 à 2020.

Augmentation du Taux d'ISSP	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019	01/01/2020
Corps d'Encadrement et d'Application				
Élèves en formation initiale	12%	12%	12%	12%
Tous grades	26,5%	27%	27,5%	28%

S'il existe bien un sujet qui a conduit à l'échec et a motivé notre « non signature », c'est bien celui de l'ISSP. Son augmentation substantielle et significative aurait dû être la pierre angulaire d'un accord digne de ce nom.

Le relèvement de l'ISSP, à raison de 0,5 points sur 4 années, sera systématiquement effacé par les hausses successives des cotisations retraites, sans compter l'inflation que pourrait connaître notre pays d'ici à 5 ans.

En outre, les deux points d'ISSP, concédés également aux officiers et aux commissaires, sont considérés par notre organisation syndicale comme une véritable provocation.

Comble du cynisme, *les élèves gardiens de la paix ne figurent pas au tableau des agents revalorisés de l'ISSP (Ils restent à 12%)*. Après avoir subi une diminution de moitié de leur indemnité, les signataires du protocole n'ont pas eu la décence de négocier pour nos plus jeunes collègues.

LA PRIME OPJ



Les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application exerçant les attributions d'officier de police judiciaire (OPJ) bénéficient aujourd'hui d'une prime annuelle de 600 €.

Une majoration de cette prime, versée uniquement aux fonctionnaires « exerçant effectivement les fonctions », sera mise en place dans le temps.

Le montant de cette majoration sera progressivement porté à 480 € par an. Soit une prime annuelle de 1080€ à compter du 1^{er} octobre 2018. Cette prime est versée trimestriellement.

Quant aux agents disposant uniquement de l'habilitation OPJ, ils percevront la prime annuelle de 600 €.

L'administration avait pourtant proposé le doublement de la prime OPJ, lors des réunions de travail et le maintien de 50 euros par mois pour tous.

Ces propositions ont disparu à la signature du protocole.

Résultat : les OPJ exerçant, bénéficient d'une majoration de 40 euros sur 3 ans :

- 15 euros le 1^{er} octobre 2016
- 15 euros le 1^{er} octobre 2017
- 10 euros le 1^{er} octobre 2018

En revanche, *rien n'est proposé pour les titulaires de la seule qualification OPJ.*

RÉSORPTION DES VIVIERS QB



Notre organisation syndicale dénonçait depuis de longs mois l'engorgement constaté lors du passage de grade vers celui de brigadier. Ce sont plus de 10 000 gardiens de la paix détenteurs des qualifications brigadiers (QB) et 3000 de la qualification OPJ, qui attendent d'être nommés.

La durée d'attente de nomination au grade supérieur est devenue insupportable, plus de 12 années en 2017. Face à cette situation, l'administration a annoncé un plan de résorption du stock des titulaires des QB et de l'OPJ, sur une durée de 4 ans (2017/2020).

Pour autant, si la résorption de ces viviers est une avancée notable, cela avait déjà été acté dès les premières négociations avec l'administration, à savoir :

- ▶ 4250 postes en 2017
- ▶ 3000 postes les années suivantes

Cependant, une fois ce stock résorbé, *on retrouvera le même « engorgement » pour l'accès au grade de brigadier-chef.*

Notre organisation avait proposé l'augmentation du taux d'encadrement pour éviter cet effet de congestion. Seule une augmentation significative des

postes de brigadier-chef à RULP, aurait été en mesure d'éviter ce même scénario dans les années qui viennent.

Pire encore, ce plan de résorption sera « accompagné d'une gestion plus rigoureuse des examens pour les qualifications brigadier et OPJ. Ainsi la sortie des viviers est conditionnée à la fluidification dans le temps de la promotion des gardiens de la paix au grade supérieur ».

Autrement dit, Alliance et UNSA police ont « signé » sans prendre la mesure des conséquences à venir sur l'allongement de l'ancienneté requise pour passer les examens de brigadier, Brigadier-chef et major.

Dans un futur proche, l'administration repoussera de plusieurs années l'ancienneté requise pour le passage des examens d'accès aux grades supérieurs.

UN AVANCEMENT SEMI-AUTOMATIQUE ? PAS VRAIMENT !



Afin de permettre à chaque fonctionnaire de « dérouler » sa carrière sur au moins deux grades, conformément au principe fixé par le protocole PPCR, *un avancement « semi-automatique » vers le grade de brigadier* est créé, pour les gardiens de la paix comptant 25 ans d'ancienneté depuis leur titularisation. Mais prudence, car ce principe ne sera mis en place, que très progressivement, une fois le plan de résorption des viviers d'avancement brigadier achevé, à compter de 2021.

Ici, les signataires du protocole CEA ne font qu'appliquer les règles définies par le PPCR, c'est à dire « permettre à chaque fonctionnaire de dérouler sa carrière sur au moins deux grades ». À la différence

près, qu'ils en reculent les effets à 10 ans. L'administration, avec le concours d'Alliance et de l'UNSA police, met en œuvre un processus de semi-automatisme vers le grade de brigadier, en tenant compte de l'ancienneté.

Pour autant cette mesure ne prendra effet qu'à compter de 2021 et de manière progressive jusqu'en 2026.

Concrètement :

- En 2021, seuls les GPX comptant 29 ans d'ancienneté et plus, seront éligibles à l'accès au grade de brigadier.
- En 2022, seuls les GPX comptant 28 ans d'ancienneté et plus, seront éligibles à l'accès au grade de brigadier.

- En 2023, seuls les GPX comptant 27 ans d'ancienneté et plus, seront éligibles à l'accès au grade de brigadier ; etc...
- Et en 2026, il faudra 25 ans d'ancienneté.

Attention, dans ce contexte, le mot « éligible » prend tout son sens. En effet, l'accès au grade de brigadier est conditionné à « la manière de servir » du fonctionnaire, à la notation, aux sanctions, etc...

Pour faire simple, il s'agira d'un avancement au choix...

UNITÉ SGP POLICE réclamait l'instauration d'un mécanisme de fusion des grades GPX/brigadier, avec une mise en œuvre progressive du dispositif, dès 2017 pour une ancienneté requise de 20 ans dans le grade de GPX.

Par ailleurs, « la manière de servir » de l'agent aurait dû être exclue des conditions d'accès au grade de brigadier, ce qui n'est pas le cas de ce protocole.

MODIFICATION DU TAUX D'ENCADREMENT



Le grade de brigadier sera sorti de la définition du taux d'encadrement du CEA,

qui passera à 25 % (17 % de *brigadiers-chefs* ; 8 % de *majors et RULP*).

Par ailleurs, les ADS seront pris en compte dans la base de calcul du taux d'encadrement, permettant ainsi d'augmenter le nombre de postes de gradés.

Toutefois cette mesure aurait été efficace si l'administration et les signataires avaient accédé à la revendication

d'UNITÉ SGP POLICE : «augmenter non seulement l'assiette du taux d'encadrement, mais également le taux d'encadrement lui-même».

Concrètement, le nouveau taux d'encadrement est passé à 25%, notre organisation syndicale avait proposé de le monter, à 30% a minima, afin d'éviter un engorgement vers le grade de brigadier-chef.

EMPLOIS DE RULP ET MAJOR A L'ECHELON EXCEPTIONNEL



La différence de cadencement entre la déflation du corps de commandement et la création annuelle automatique de MEEX et de RULP, n'ont pas permis d'affecter de manière systématique des majors de police sur des postes « nomenclaturés » laissés vacants par des officiers.

La poursuite de la déflation du corps des officiers, oblige néanmoins l'administration à créer 150 emplois de RULP et 350 majors à l'échelon exceptionnel (MEEX) sur 4 ans (2017/2020). Cette mesure portera les volumes actuels de postes respectivement à 2 350 MEEX (2 000 existants + 350 créations) et 1 150 RULP (1 000 existants + 150 créations).

Afin de combler les départs d'officiers, UNITÉ SGP POLICE réclamait la création, a minima, de 1000 postes MEEX/RULP supplémentaires, sur 3 ans au lieu de 5 ans.

Par ailleurs, une réflexion s'est engagée, dès la signature du protocole, sur la durée du détachement dans l'emploi fonctionnel de RULP.

Sur ce point précis, il s'agit d'une véritable régression. En effet, l'administration envisage d'ores et déjà de *réduire la durée totale du détachement RULP (deux fois 5 ans actuellement) est de la porter à une durée unique de 6 à 7 ans.*

Visiblement l'encre de la plume des signataires n'est pas encore sèche, que l'administration repasse déjà les plats. Les signataires auraient-ils « signé » sans voir le jeu..., comme dans une partie de poker?

Pour UNITÉ SGP POLICE, cette mesure obligerait les collègues concernés à prendre rang pour un avancement à l'issue des 6 ou 7 années, afin d'obtenir un nouveau poste de RULP. Pour notre organisation syndicale c'est inconcevable.

REVALORISATION DE LA PRIME D'ALIMENTATION DES CRS



Actuellement les repas des personnels des compagnies républicaines de sécurité (CRS) font l'objet d'un versement aux mess CRS d'une prime d'alimentation. Cette prime sera portée à 3,10€ pour le repas et à 0,82 € pour le petit déjeuner au 1er janvier 2017.

Comme sur de nombreux autres sujets, cette revalorisation a fait l'objet de négociations bien en amont de la signature du protocole.

UNITÉ SGP POLICE avait déjà obtenu des engagements de l'administration sur ce dossier. Nous pouvons toutefois déplorer son entrée en vigueur en 2017, au lieu de 2016.

TRANSPORTS



D'après les signataires, une négociation avec la société nationale des chemins de fer sera ouverte dès la signature du protocole, sur la *perspective d'une gratuité des voyages des fonctionnaires de police à bord des trains, pour les seuls volontaires (affectés en Île-de-France) qui accepteraient de voyager armés et de se signaler au contrôleur à l'embarquement.*

L'administration avait déjà prévu cette option avant l'ouverture des négociations. Ce paragraphe est tout simplement ajouté pour étoffer le protocole et venir masquer l'essentiel...

La ficelle est un peu grosse.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES



« Le stock d'heures supplémentaires des effectifs de la police nationale est sanctuarisé au niveau constaté à la signature du protocole. Un travail partenarial sera engagé sur le stock et le flux ».

Cela fait 20 ans que l'on nous mène en bateau sur le sujet des heures supplémentaires, ce n'est pas ce protocole qui va régler la question.

Pour UNITÉ SGP POLICE, ce dossier ne peut être tranché et réglé qu'avec l'apport d'une enveloppe conséquente dédiée aux HS, ce qui n'est pas le cas à la lecture du protocole.

AVANTAGE SPECIFIQUE D'ANCIENNETÉ (ASA)



Le ministère souhaite instaurer «une majoration» de l'indemnité de fidélisation pour les policiers affectés en Île-de-France perdant le bénéfice de l'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA).

Afin d'atténuer le mécontentement des policiers, suite à la réforme de l'ASA et pour prendre en compte les spécificités propres à la région francilienne, une majoration de la prime de fidélisation, incompatible avec l'ASA, devrait être accordée aux fonctionnaires affectés en Île-de-France.

La carte des zones éligibles à la prime de

fidélisation devrait faire l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales.

Pour UNITÉ SGP POLICE, ce point du protocole est un mélange des genres.

En effet, en associant l'ASA avec le protocole, l'administration et les « signataires » amputent une partie du budget qui aurait pu être consacré à l'indiciaire et à l'ISSP.

Au-delà des engagements de circonstance, l'ASA aurait dû se négocier et se traiter en dehors du protocole par une enveloppe spécifique.

En outre, ce dossier n'est plus considéré sur le fond, par les signataires...

Alliance et l'UNSA police abandonnent clairement le terrain juridique, ce qui n'est pas le cas d'UNITÉ SGP POLICE, qui a déposé un recours auprès du Conseil d'État.

MISSIONS DES ADJOINTS DE SÉCURITÉ

Une revalorisation de 16 % de l'indemnité d'exercice est accordée aux ADS : le montant mensuel sera porté de 60 € à 70 € à compter du 1er janvier 2017.

Une majoration de 30 € du complément Île-de-France sera versée aux ADS qui exercent dans cette région, sur trois ans. Enfin, à partir du 1er janvier 2016, lorsque les ADS sont amenés à travailler de nuit, ils pourront percevoir les mêmes indemnités que les gardiens de la Paix.

Les cadets de la République bénéficient d'une revalorisation de leur allocation d'étude à hauteur de 15 %. Actuellement fixée à 597 €, elle sera portée à 687 € au 1er janvier 2017.

Ainsi, grâce aux différents recours engagés auprès des tribunaux administratifs, UNITÉ SGP POLICE a débloqué une situation inéquitable, jusqu'alors considérée par l'administration comme peu envisageable.

En réalité, avant même les premières concertations sur le protocole, ce dossier était quasi abouti.

Montant de la majoration mensuelle de l'indemnité d'exercice versée aux ADS :

	01/01/2017	01/01/2018	01/01/2019
Indemnité d'exercice	70€	70€	70€
Complément Île-de-France	100€	110€	120€



Franck FIEVEZ
Secrétaire National Secteur Revendicatif



MISE À MORT PROGRAMMÉE D'UNE SPÉCIALITÉ « 2016 SAISON DE TOUS LES DANGERS »

L'audience auprès du Directeur Central des CRS, en février 2015, nous avait laissé un mauvais pressentiment.

Si la saison 2015 ne posait aucune difficulté sur le nombre de MNS/NS, hormis la non reconduction des postes de Collioures, de Narbonne et de La Grande Motte, le Directeur avait alors mis en avant le fait qu'il serait plus difficile de mettre en place le dispositif MNS en 2016 en raison de L'Euro de Foot pour des motifs opérationnels et il avait même rajouté que :

« Nous étions en danger de Mort »

Dès le 27 juillet 2015, nous dénonçons, par voie de presse, une volonté politique de se servir de L'Euro de Football pour débiter une opération de dissuasion des Municipalités de faire appel aux MNS CRS pour garantir la sécurité de leurs plages.

Après avoir observé le calendrier des matchs, nous savions que le 3 juillet se déroulerait le dernier quart de finale et qu'il ne resterait que les demi-finales et la finale du 10 juillet. Nous ne nous attendions pas à ce que, dès le mois d'octobre 2015, la D.G.P.N. donne les dates de saison avec une mise en place au 20 juillet en raison de la mobilisation des forces de l'ordre et laissant un doute sur la date de fin de saison...

Une première salve était tirée...

La saison ne couvrant même pas le week-end du 14 juillet, nous savions que cela entraînerait des difficultés supplémentaires, obligerait les municipalités à employer des sauveteurs civils pour nous remplacer et ne réglerait pas le côté sécurité policière des lieux de baignade.

Le 21 octobre 2015, Yves LEFEBVRE écrivait au Premier Ministre, Manuel VALLS, pour dénoncer, d'une part notre incompréhension suite à la divulgation des dates de saison et d'autre part la volonté du gouvernement (par la mesure 17 du 22 juillet 2015) de demander « une participation financière du coût induit par l'utilisation des MNS/NS aux collectivités locales qui en bénéficient » alors que celles-ci sont déjà les seules à régler les

frais de mission de nos policiers MNS et que les contributions de l'état vers les communes sont en baisses...

Le 13 novembre 2016, la France est de nouveau attaquée par des terroristes qui frappent des lieux de rassemblement et de fêtes pour faire un maximum de victimes.

Les plages peuvent aussi devenir des cibles potentielles à des actes fanatiques et, se passer d'un dispositif policier existant alors que d'autres pays remettent des policiers sur leurs plages pour rassurer les touristes, est une grave erreur.

La Mobilisation

Fin novembre, nous saisissons, par courrier, l'ensemble des élus qui emploient les 460 MNS CRS et sollicitons leur mobilisation auprès du Premier Ministre pour faire infléchir ses mauvaises décisions.

Nous activons, par tous les moyens, la médiatisation de ce désengagement de l'Etat et l'info circule auprès de la presse écrite, parlée, télévisée ainsi que les réseaux sociaux.

Profitant des négociations pour le protocole d'accord, nous demandons que la saison 2016 se passe sans trop de difficultés pour l'ensemble des élus mais qu'un signe soit donné pour les saisons futures.

L'administration ne voulant absolument pas revenir sur une mise en place avant le dernier match de l'Euro du 10 juillet, nous sollicitons une mise en place à compter du 12 juillet et une fin au 31 août afin de terminer notre mission dans des dates compatibles avec une saison estivale et des congés scolaires d'été.

Concernant la mesure 17 du 22 juillet 2015, la D.G.P.N. renonce enfin, mi-février 2016, à faire régler aux communes des frais supplémentaires pour la saison 2016 comme nous le demandions.

Notre organisation est entendue mais devons rester vigilants à cette non application pour les saisons suivantes.



Le mépris pour nos Spécialistes

Le mardi 23 février 2016, lors de la translation du drapeau des Compagnies Républicaines de Sécurité, nos représentants nationaux, Daniel CHOMETTE et Paul LE GUENNIC, constatent « l'oubli volontaire » du D.G.P.N et DCCRS de toute mention ou évocation de nos spécialistes MNS et se manifestent immédiatement pour leur faire remarquer cette ingratitude envers ces spécialistes qui évoluent depuis 57 ans au service de la population.



La réponse que fit le DGPN à nos représentants ne laissa aucun doute sur la volonté de mettre à mal notre spécialité : « **il ne compte absolument pas modifier nos dates de saison...** »

Dès le lendemain, notre Secrétaire Général saisissait le Ministre de l'Intérieur pour dénoncer cet état de fait.

La réponse rapide du Ministre est sans appel, il confirme les dates de mise en place du 20 juillet au 22 août 2016.

Le 7 avril les MNS/NS se mobilisent et manifestent leur mécontentement à PARIS lors de la grande mobilisation d'UNITE SGP POLICE FO, où nous sommes la seule organisation à représenter les MNS/NS des CRS, les deux autres sont absents du cortège.

Liste des communes et effectifs : « le cataclysme »

Il faudra encore attendre le 2 mai 2016 pour connaître la liste des communes bénéficiaires de MNS CRS et, là encore, nous constatons la volonté de nous supprimer rapidement.

En effet, entre la disparition de communes, l'oubli de certains préfets qui ont omis de faire remonter les besoins ou minimiser ces derniers et la non prise en compte des demandes de nouvelles communes nous perdons :

- 165 MNS et 34 communes
- Soit un tiers de l'effectif et des communes nous employant.

Les MNS/NS des C.R.S ne méritaient sûrement pas cette volonté de mise à mort programmée après 57 ans de bons et loyaux services pour la sécurité de nos concitoyens, après tant de sauvetages, d'assistances et de vies sauvées....

UNITÉ SGP POLICE-FO restera mobilisé et sera vigilant aux conditions de mise en place des saisons futures en rappelant que le motif de l'Euro de football sera derrière nous....

À suivre...



Éric JANSSENS
Délégué National MNS

Les MNS/NS en chiffre :

Saison 2015 : 97 communes et 460 MNS/NS

Saison 2016 : 63 communes et 295 MNS/NS

SAISON 2015 :

ACTIVITÉ JUDICIAIRE

Police générale : 411
Infractions de droit commun : 628
Mises à disposition : 285
Infractions diverses et timbres amendes : 983
Infractions Maritimes : 665
Infractions Aéronautiques : 69
Infractions douanières : 8

ACTIVITÉ DE SAUVETAGE

Sauvetages avec réanimation : 68
Sauvetages sans réanimation : 2666
Total Sauvetages : 2734
Assistances Baigneurs : 18782
Assistances Véliplichistes, Surfeurs ou assimilés : 508
Assistances Navigateurs : 372



CHÈQUES VACANCES

Si comme moi, vous êtes plutôt du genre... dépensier, qui a du mal à mettre 100 balles de côté... Et qui, à l'approche des vacances, êtes pris de regrets de ne pas avoir suffisamment économisé pour partir en vacances, alors, soyez attentifs aux lignes qui vont suivre...

L'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances), établissement public créé en mars 1982, ayant pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous, met à votre disposition des **Chèques Vacances** qui permettent d'épargner à son rythme, tout en pouvant bénéficier d'une bonification de l'État (allant de 10 à 35%).

Cette épargne sera reversée sous forme de chèques vacances en coupures de 10, 20, 25 et 50€.

NOUVEAU : Possibilité de commander du e-Chèques-vacances permettant de régler sur Internet.

Ces chèques sont bien sûr cumulables, et servent à régler vos week-ends, vacances et loisirs partout en France et à destination des pays membres de l'Union Européenne.

Ils sont acceptés chez plus de 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs :

- **Hébergement :** hôtels, clubs, villages de vacances, campings, gîtes...
- **Restauration :** gastronomique, brasserie, cuisine du monde, grandes chaînes...
- **Transport et Voyage :** Train (Sncf), Avion (Air France ...), Réseaux autoroutiers, Bateaux (SNCM, Corsica Ferries...) Agences de voyages (Fram, Look voyages...) Sites internet (Lastminute, Voyage privé...)
- **Culture et Découverte :** monuments historiques, châteaux, musées, théâtres, concerts...
- **Loisirs et Détente :** parcs d'attraction et animaliers : Disneyland, Astérix, Futuroscope, colonies, activités sportives...

Ces titres nominatifs sont valables 2 ans en plus de leur année d'émission et échangeables en fin de validité directement sur le site www.ancv.com

Puis-je bénéficier des Chèques Vacances ?

Ici, nous allons traiter uniquement notre cas, à savoir la Fonction Publique d'État, mais sachez qu'ils sont également disponibles dans le secteur privé et dans la Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière.

Que l'on soit en service actif ou à la retraite, notre profession peut bénéficier des chèques vacances.

La seule condition pour être éligible dépend du revenu fiscal de référence.

En effet, le revenu fiscal de référence va définir si vous avez droit aux chèques vacances, et le cas échéant, connaître le taux de bonification.

Pour cela, rien de plus simple :

- Munissez-vous de votre avis d'impôt sur les revenus de l'année N-2 (soit 2014 pour l'année 2016).
- Identifiez votre Revenu Fiscal de Référence (sur votre avis d'imposition relevez la somme indiquée en ligne 25).
- Faites directement votre simulation en ligne ou demandez votre formulaire :
 - sur le site internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
 - par téléphone : 0 810 89 20 15 (coût d'un appel local)

Pour valeur indicative, voici le barème pour l'année en cours :

ANNEXE I
BONIFICATION DES CHEQUES-VACANCES
EN FONCTION DU REVENU FISCAL DE REFERENCE POUR 2014 (REÇU EN 2015)

TAUX DE BONIFICATION	30%	25%		20%		15%		10% ou 35% pour les agents de moins de 30 ans	
Montant du revenu fiscal de référence (en euros) en fonction du nombre de parts du foyer fiscal :	jusqu'à :	de :	à :	de :	à :	de :	à :	de :	à :
1	9 795	9 796	16 419	16 420	19 871	19 872	24 817	24 818	26 711
1,25	11 098	11 099	18 670	18 671	22 716	22 717	27 636	27 637	29 886
1,5	12 400	12 402	20 922	20 923	25 561	25 562	30 454	30 456	33 061
1,75	13 703	13 705	23 174	23 175	28 406	28 407	33 273	33 274	36 237
2	15 006	15 008	25 425	25 427	31 251	31 252	36 092	36 093	39 412
2,25	16 309	16 310	27 677	27 678	34 096	34 097	38 910	38 912	42 587
2,5	17 612	17 613	29 929	29 930	36 941	36 943	41 729	41 730	45 762
2,75	18 915	18 916	32 180	32 182	39 786	39 788	44 548	44 549	48 937
3	20 218	20 219	34 432	34 433	42 632	42 633	47 366	47 368	52 112
3,25	21 521	21 522	36 684	36 685	45 477	45 478	50 185	50 186	55 287
3,5	22 824	22 825	38 936	38 937	48 322	48 323	53 004	53 005	58 463
3,75	24 127	24 128	41 187	41 188	51 167	51 168	55 822	55 823	61 638
4	25 430	25 431	43 439	43 440	54 012	54 013	58 641	58 642	64 813
4,25	26 733	26 734	45 691	45 692	56 857	56 858	61 460	61 461	67 988
4,5	28 036	28 037	47 942	47 944	59 702	59 703	64 278	64 279	71 163
4,75	29 339	29 340	50 194	50 195	62 547	62 548	67 097	67 098	74 338
5	30 642	30 643	52 446	52 447	65 392	65 394	69 916	69 917	77 514
5,25	31 945	31 946	54 697	54 699	68 237	68 239	72 734	72 735	80 689
5,5	33 248	33 249	56 949	56 950	71 083	71 084	75 553	75 554	83 864
5,75	34 551	34 552	59 201	59 202	73 928	73 929	78 372	78 373	87 039
6	35 854	35 855	61 453	61 454	76 773	76 774	81 190	81 191	90 214
6,25	37 157	37 158	63 704	63 705	79 618	79 619	84 009	84 010	93 389
6,5	38 459	38 461	65 956	65 957	82 463	82 464	86 827	86 829	96 564
6,75	39 762	39 764	68 208	68 209	85 308	85 309	89 646	89 647	99 740
7	41 065	41 067	70 459	70 461	88 153	88 154	92 465	92 466	102 915
7,25	42 368	42 369	72 711	72 712	90 998	90 999	95 283	95 285	106 090
7,5	43 671	43 672	74 963	74 964	93 843	93 845	98 102	98 103	109 265
7,75	44 974	44 975	77 214	77 216	96 688	96 690	100 921	100 922	112 440
8	46 277	46 278	79 466	79 467	99 534	99 535	103 739	103 741	115 615
8,25	47 580	47 581	81 718	81 719	102 379	102 380	106 558	106 559	118 790
par 0,25 part supplémentaire	1 303	1 303	2 252	2 252	2 845	2 845	2 819	2 819	3 175



Nouveauté cette année, les collègues en activité, âgés de moins de 30 ans au moment du dépôt de la demande d'ouverture de plan, remplissant les conditions d'attribution de la prestation, bénéficient d'une bonification de leur épargne par l'État au taux de 35%.



CUMUL DES DROITS

Dans un ménage, si les deux conjoints travaillent, chacun d'eux peut demander à bénéficier de la prestation Chèque-vacances, qu'ils appartiennent tous les deux à la fonction publique ou que l'un des conjoints soit salarié du secteur privé. Dans ce dernier cas, seul le conjoint agent de la fonction publique bénéficie de la contribution de l'État. La prestation Chèque-vacances est cumulable avec les autres prestations servies au personnel de la fonction publique au titre de l'aide aux vacances (par exemple, séjours en colonies de vacances).

Comment constituer mon dossier ?

Pour vous aider à remplir le dossier, vous avez la possibilité de télécharger le document d'information à cette adresse :
https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/documents/pdf/cheque_mode_emploiV2.pdf

1- Dossier papier

Je télécharge le formulaire de demande et le mandat de prélèvement vides à l'adresse internet suivante :
https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/documents/pdf/Formulaire_conditionsV6.pdf

Une fois dûment remplis et signés, les documents sont à adresser avec les pièces justificatives demandées, sous enveloppe suffisamment affranchie à :

CNT CHEQUES-VACANCES DEMANDE - TSA 49101 - 76934 ROUEN Cedex 9

2- Dossier numérique dit «dématérialisé»

Pour constituer intégralement mon dossier en ligne, je me rends sur le lien ci-dessous et je remplis les zones demandées. Attention, il vous faudra fournir des pièces justificatives soit scannées, soit prises en photo.

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/constituer>



Pour les collègues handicapés en activité, vous bénéficiez d'une majoration de la bonification accordée par le FIPHP. Téléchargez le modèle d'attestation à remplir par votre service des ressources humaines que vous trouverez à l'adresse internet ci-dessous et joignez-le aux pièces justificatives de votre demande (qu'elle soit papier ou numérique):
https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/documents/pdf/Attestation_services_RH.pdf

Une fois le dossier constitué, que va-t-il se passer ?

Durant la constitution de votre dossier, vous choisirez un montant mensuel qui vous sera prélevé, de 30 à 250€, ainsi que la durée de ce prélèvement pouvant aller de 4 à 12 mois. En fonction de montant prélevé, de la bonification appliquée à ce montant et de la durée du plan d'épargne, il vous sera demandé de choisir le nombre de chèques vacances de 10, 20, 25 et 50 euros qui vous seront délivrés à la fin du plan pour correspondre au montant total épargné, tenant compte de la bonification apportée par l'État.

Exemple : Thierry est Brigadier-Chef en Province, son épouse est employée de mairie, ils ont 2 enfants à charge. Leur revenu fiscal de référence est de 50500 euros, et ils ont 3 parts fiscales. Ils ont donc droit aux Chèques Vacances à un taux de bonification de 10%.

Il décide d'épargner 263,60€ par mois sur 12 mois. Il va donc épargner de sa poche 3163,20€ sur un an. L'État va ajouter à cette participation 316,80€. il recevra donc au total 3480€ de chèques vacances.

Il pourra donc décider de recevoir 30 chèques de 10€, 39 chèques de 20€, 26 chèques de 25€ et 35 chèques de 50€ pour un total de 3480€ qu'il recevra chez lui, en recommandé, environ 6 semaines après la date de la dernière échéance.

Bon à savoir : Le premier prélèvement sera effectué environ 6 semaines après la création du dossier.

La durée et le montant de l'épargne ne peuvent être modifiés qu'une seule fois dans la vie du plan (soit à partir de votre espace privé soit suite à une demande faite au centre de traitement de votre plan).

Annulation du plan : Le bénéficiaire peut, sur demande motivée, obtenir l'annulation de son plan d'épargne. Il obtient alors le remboursement, sous forme monétaire, de son épargne préalable.

Si le bénéficiaire justifie qu'il ne peut plus supporter les prélèvements par suite d'un événement inopiné, générateur de difficultés importantes (maladie grave, événements familiaux...), il conserve alors le bénéfice des Chèques-vacances (épargne et bonification) et obtient des titres au prorata de l'épargne constituée.

En cas d'échec de prélèvement sur le compte bancaire du bénéficiaire, et faute de régularisation dans un délai d'un mois après notification de l'incident par le gestionnaire au bénéficiaire et selon les modalités proposées par le gestionnaire, il est mis fin à son plan d'épargne. Le bénéficiaire obtient alors le remboursement, sous forme monétaire, de l'épargne constituée.

Les organismes acceptant les Chèques Vacances ?

Plus de 170 000 professionnels du tourisme et des loisirs acceptent les chèques vacances

Pour consulter la liste complète de ces professionnels, classée par type de profession (Voyages-Transports, Culture et Loisirs, Hébergement, Restauration, Loisirs Sportifs) et par région, rendez-vous sur www.guide.ancv.com

IL N'Y A QUE DES AVANTAGES À PARTIR EN VACANCES !



VOUS AVEZ MOINS DE 30 ANS?

Vous aussi profitez du Chèque-Vacances
et bénéficiez de la **bonification de 35%**

Avec e-Chèque-Vacances vous pouvez désormais
régler vos prestations sur internet !



MINISTÈRE
DE LA DÉCENTRALISATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUE

AGENTS DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
INSCRIVEZ-VOUS SUR

WWW.FONCTIONPUBLIQUE-CHEQUESVACANCES.FR





DOSSIER SPÉCIAL

**LA POLICE ASSURE VOTRE SÉCURITÉ
NE LA METTEZ PAS EN DANGER !**



DOSSIER SPÉCIAL

L'année 2015 a été une année particulièrement éprouvante pour les policiers avec les **attentats successifs dont a été victime notre pays**. La perte de beaucoup de nos compatriotes, dont certains étaient collègues, a profondément choqué et endeuillé notre profession et nous leur rendons, ici, une nouvelle fois, hommage.

2015 aura également épuisé nombre de nos collègues avec la **problématique des migrants à Calais** et plus en général dans le Nord de la France. Peu de repos, beaucoup de missions sur fond de plan **Vigipirate renforcé** pour aboutir en fin d'année, à l'**État d'Urgence**, qui dure et perdure encore aujourd'hui.

2015 aura été l'année de « Je suis Charlie, je suis Policier », ou encore, « J'ai embrassé un flic »...

2016 s'annonçait déjà délicate avec un **Euro de football à très haut risque**, pour le mois de Juin, mais c'était sans compter les **mouvements sociaux à répétition** qui ne laissaient aucun répit à notre profession. Alors que l'État d'Urgence est toujours en vigueur, **la violence s'est invitée dans les manifestations**. Fini les embrassades, maintenant, nous devons faire face à « Tout le monde déteste la Police » scandé à chaque rassemblement contre la loi travail.

Que ce soit à Paris, à Rennes, Nantes, Saint-Étienne ou Marseille, pour ne citer que ces villes, les manifestations contre la loi El Khomri dégénèrent régulièrement.

On compte plusieurs centaines de blessés dans les rangs de la Police, dont certains, attaqués avec une rare violence, comme Manu, collègue de la BIVP, qui, le 28 avril dernier à Paris, a reçu un projectile en pleine tête, ou encore, le 3 mai à Nantes, où un Commandant du commissariat a été roué de coups par plusieurs individus lui occasionnant une fracture du nez et quinze points de suture sur l'arrière du crâne et sur le nez.

La violence atteint son paroxysme, le 18 mai dernier, quand un véhicule de police avec, à bord, une collègue gardien de la

paix et un adjoint de sécurité est attaqué par une horde d'individus. Les images ont fait le tour des médias, du net. La voiture a pris feu, les collègues lâchement agressés ne doivent leur salut qu'à leur sang-froid. Où va s'arrêter l'escalade de la violence, quand, comme pour nous narguer un peu plus, on pouvait lire sur une pancarte posée devant le véhicule calciné,

**« POULETS RÔTIS – prix libre » :
SCANDALEUX !**



Le but de ce dossier est de mettre en exergue **les violences dont les policiers sont victimes alors qu'ils font leur travail**, assurer l'ordre public lors de manifestations sensibles.

Nous nous sommes rendus sur une manifestation, celle du 19 mai dernier à Paris. Celle-ci n'a pas échappé à la règle. Dans le cortège de plusieurs milliers de manifestants, *des casseurs, qui lors de la progression n'hésitaient pas à vandaliser des vitrines, des vitres de voitures, des abris bus, des panneaux publicitaires, et s'en prenaient directement à l'intégrité des policiers qui assuraient la sécurité du dispositif*. Jets en tout genre de toutes sortes de projectiles, dont des bouteilles en verre, des boulons, des pierres, des fumigènes, des bâtons et même des bouteilles en plastique contenant un produit flouté, sans plus de précision, chacun se fera son idée...

L'attitude de ces casseurs n'était en rien inquiétée ou condamnée par les manifestants ni les organisateurs. Devant les attaques répétées de ces délinquants pour qui, **le seul but était visiblement de se faire du flic**, les collègues ont répliqué par du gaz CS, du Flash Ball et du Cougar...



Voilà ce que certains appellent des violences policières. Il s'agit cependant de ripostes à des attaques répétées, injustifiées, dont le fil conducteur est l'extrême violence.

Les policiers n'ont pas à être le défouloir de certains individus haineux.

Nous avons vu avec quel sang-froid les collègues intervenaient, quelle patience devant les agressions répétées, avec quel professionnalisme ils effectuaient leur mission, et ce, devant des centaines d'objectifs photographiques et vidéos qui n'attendaient qu'une seule chose, LA FAUTE, celle qui permettrait de faire le buzz, de pointer du doigt toute une profession, la condamnant avant même qu'elle ne soit jugée, et qu'importe la présomption d'innocence...





Julien, CRS à la 61

En maintien de l'ordre à Rennes, le 9 avril 2016

Je suis Julien, CRS à la 61. Je suis intervenu le 9 avril 2016 sur le maintien de l'ordre à Rennes sur la manifestation concernant la Loi travail El Khomri.

Au niveau des forces engagées pour assurer la sécurisation de cet événement, nous étions 3 sections de la CRS 61, 3 sections de la CRS 8 et la Section des Moyens Spécialisés de la CRS 9 (Rennes) (Section dotée de barres ponts, canons à eau, motopompes, Zodiacs)

Une fois sur place, le dispositif de la CRS 61 a été mis en place, à savoir, 1 section en appui du barre-pont de la SMS, et 2 sections placées rue d'Orléans pour assurer la protection du Parlement de Bretagne. Le TI étant un Commandant du CSP de Rennes.

Le dispositif étant en place, un message radio a indiqué le début du cortège de la manifestation et **la présence de nombreux individus à risque et cagoulés**. Une surveillance de ces individus par caméras a confirmé leur progression vers nos points d'implantation.

1^{ère} phase : Les individus formellement identifiés à risque par la vidéo-surveillance se sont retrouvés sur le point d'implantation de la SMS et de la section 2 de la CRS 61. Les individus constatant la présence du barre-pont qui occupait toute la largeur de la rue et ne laissant aucune possibilité de passage ont renoncé alors à toute action et ont progressé de nouveau sur l'axe principal de la manifestation.

2^{ème} phase : Ces individus sont alors arrivés sur le point d'implantation des sections 3 et 4 de la CRS 61. Ils ont constaté la présence de 2 groupes de part et d'autre de la rue mais ne couvrant pas l'intégralité de la largeur de la rue, offrant alors des possibilités de passage. Ils ont aussitôt stoppé leur progression.

3^{ème} phase : Les individus ont pénétré dans la rue où se trouvaient les 2 sections et se sont arrêtés à une distance de 20 mètres des effectifs. Nous avons alors constaté la présence de nombreuses banderoles en tête de cortège nous masquant les individus se trouvant derrière. Toutefois nous avons pu distinguer les préparatifs de ces individus : ils s'équipaient de casques, de masques à peinture, parfois à gaz, de gants ignifugés, de lunettes de protection. Ces derniers avaient saisi durant leur progression, du mobilier urbain de type plexi glace et s'en servaient de manière artisanale en tant que bouclier. De nombreux individus se joignaient aux autres, derrière les banderoles, avec des sacs à dos transportant du matériel non identifié. Nous avons remarqué un individu cagoulé et masqué portant un extincteur dans son dos, se dissimulant également. Ces préparatifs ont duré entre 5 et 10 minutes pendant lesquelles aucune instruction n'a été donnée aux groupes ou à leurs chefs.

4^{ème} phase : Attaque des individus sur le dispositif de maintien de l'ordre en place, en respectant une certaine organisation tactique :

► Dans un premier temps, l'individu porteur de l'extincteur dans le dos s'est mis à arroser les effectifs avec de la peinture se trouvant dans l'extincteur. Les visières des effectifs et les boucliers s'en sont trouvés occultés.

► Dans un second temps, les banderoles sont tombées, les individus nous ont lancé divers projectiles en grande quantité de type pierres, artifices, boules de pétanque, billes de plomb lancées par frondes, gaz lacrymogènes, ammoniacs, etc...

► Dans un troisième temps, d'autres individus porteurs de boucliers artisanaux se sont placés devant les lanceurs de projectiles.

Cette attaque a duré entre 5 et 10 minutes et toujours aucune instruction n'a été donnée, ne serait-ce que par l'utilisation des moyens de défense...

Durant cette attaque, de nombreux fonctionnaires ont été victimes de contusions et 1 grièvement blessé, atteint de surdité

Pour moi, le bilan de ce MO est :

- Une mauvaise répartition des effectifs et des dispositifs
- Pas assez de forces en présence pour un MO à risque
- Un TI incompétent, non réactif, et interdisant l'utilisation des moyens de défense



Florent, CRS

En maintien de l'ordre à Paris, le 28 avril 2016

Je me prénomme Florent, j'ai 32 ans et je suis gardien de la Paix affecté en compagnie républicaine de sécurité depuis 7 ans. Je suis pacsé et papa d'un petit garçon de 1 an.

Ma compagnie a été déployée sur Paris pour encadrer les «NUITS DEBOUT». Mais nous avons également dû intervenir sur la manifestation contre la loi EL KHOMRI du 28 avril 2016.

Sur cette manifestation, on pouvait sentir que le climat était très tendu entre les manifestants et les forces de l'ordre.

Nous avons accumulé des heures de travail depuis le début de l'année. La fatigue se faisait ressentir.

Comme dans toutes les manifestations, il y a des gens qui nous soutiennent et d'autres pas du tout. Ce jour là, notre cote de popularité était proche du zéro.

Au début de la manifestation, l'ordre était donné de ne pas nous munir de moyens intermédiaires. Déjà un point négatif au niveau sécurité.

Le cortège étant lancé, nous étions seulement 3 sections en tête; Lors de notre progression, je ne me suis pas senti en sécurité.

Et lorsque les heurts ont éclaté, nous n'étions pas assez nombreux pour gérer le mouvement de casseurs et la pluie de projectiles qui s'est abattue sur nous.

J'ai un collègue qui a été blessé au visage,

et qui a eu une perte de connaissance.

Cette image m'a fortement marqué, mais également le climat général et ce sentiment de pouvoir attaquer les forces de l'ordre sans complexe dans une ville comme Paris.

Les casseurs étaient capuchés, porteurs de masques à gaz pour certains, de boucliers, de barre de fer et de projectiles divers. Ils étaient prêts pour l'affrontement.

J'ai reçu deux engins explosifs au niveau du visage, Les détonations m'ont alors complètement assourdi, j'ai perdu un peu d'audition et j'ai des acouphènes en permanence.

Je suis actuellement en arrêt de travail.

Durant cette manifestation, j'ai constaté de nombreuses violences sur de nombreux collègues, comme sur mon meilleur ami qui a eu son casque de protection brisé par un projectile, ou les violences sur le collègue de la BIVP qui a reçu un pavé au visage et s'est effondré inconscient.

Lorsque je me suis écarté de mon groupe pour le protéger et lui porter secours, j'ai vu son visage, son nez et ses oreilles ensanglantés.

La manifestation n'étant pas totalement pacifique au vu du groupe important de casseurs dans le cortège, c'est vraiment difficile de savoir si ces blessures auraient pu être évitées, mais dans l'idéal, elle aurait dû être interdite.

Ma famille a été très choquée des violences

durant ces manifestations.

Ma femme a fait en sorte de ne pas regarder les informations de peur de voir mon visage, tout en restant près du téléphone.

Quand à mon fils, il est bien trop petit pour comprendre la situation.

Le reste de ma famille pense que le gouvernement français n'a pas su évaluer l'importance de ces manifestations, n'ayant pas prévu le nombre d'effectifs suffisant, ni les moyens nécessaires.

Les médias relatent des brides de réalité et cherchent souvent la bavure policière pour faire le buzz.

C'est le côté humain que les médias n'arrivent pas à capter chez les fonctionnaires de police.

Nous restons des heures debout à nous faire insulter, cracher dessus, recevoir des projectiles et des engins explosifs et les médias ne retiennent que l'utilisation du container de gaz lacrymogène sur le pauvre casseur qui était là au mauvais endroit au mauvais moment...

Je souhaite un prompt rétablissement à tous mes collègues blessés en service.

Et je remercie de tout cœur les français qui nous soutiennent car malgré ces incidents, je pense vraiment que cette minorité de casseurs anti-flic surmédiasés ne représente en rien la majorité de la population française.



Témoignage

Gérald, CRS à la 46

En maintien de l'ordre à Paris, le 28 avril 2016

Je suis Gérald, Brigadier de police à la CRS46, délégué local UNITÉ SGP POLICE, je suis en couple.

Ma Compagnie est montée sur Paris pour un Renfort Zone de Défense de 15 jours du 20 avril au 4 mai. Elle a été employée les 20 et 21 sur les manifestations des intermittents du spectacle, le 22 sur nuit debout à République, le 23 sur la finale de Coupe de France au Stade de France, puis sur d'autres services d'ordre jusqu'à la manifestation loi travail du jeudi 28 Avril 2016...

Des journées de douze heures environ, assez usantes physiquement et moralement.

Les 2 premières journées ont été non violentes, malgré une centaine de personnes montrant son inimitié à notre égard.

La « nuit debout » du vendredi 22, a été plus difficile en terme de gestion, avec 200 à 300 individus surexcités, pour certains alcoolisés, qui ont voulu en découdre et ont mis le feu à un véhicule de police banalisé.

Le MO a duré plus d'une heure pour regagner l'ordre, sans aucun blessé à déplorer dans nos rangs.

La manif du 28 avril par contre restera dans les mémoires. **Notre compagnie, en tête de cortège, se voyait ordonner de remiser cougar et LBD40** dans les véhicules avec interdiction de s'en servir, malgré les consignes de l'autorité civile qui nous promettait le « chaos » suite à des menaces de différents groupuscules d'ultra gauche...

À peine le cortège commençait sa progression, que, rapidement, un groupe d'au moins 300 casseurs s'en prenait violemment aux barrages de Gendarmes Mobiles que nous venions de dépasser.

Le renfort de 2 Compagnies pour renvoyer ces casseurs sur la queue de cortège fut

nécessaire mais eut pour effet d'affoler le reste de la manifestation pacifique. À 3 sections sur une avenue large, ma Compagnie a alors été débordée de tous cotés par les manifestants, mais surtout des casseurs.

Nous étions clairement en infériorité numérique et en manque de renfort.

C'est à ce moment qu'un collègue de la BIVP a reçu un projectile pleine tête. Heureusement que nous étions très proches de lui pour le protéger car *certaines casseurs voulaient le lyncher à terre alors qu'il était inconscient, le visage et les oreilles en sang...*

Nous avons réussi à l'évacuer pour le mettre à l'abri dans un hôtel tout proche, et les MNS de notre Compagnie se sont occupés des premiers soins et du compte rendu au 18.

Une fois le collègue gravement blessé pris en charge par les pompiers, notre Compagnie a retrouvé son parc, a fait le point sur ses blessés, refait le plein de grenades, et s'est rendue sur Nation pour la fin de manifestation.

La tension était toujours palpable, mais nous tenions les individus à distance par des tirs de cougar dont l'autorisation d'utilisation nous a été donnée par un groupement opérationnel CRS.

Une grosse manœuvre, avec enfin un effectif de Forces de l'Ordre suffisant, a permis d'interpeller les derniers fauteurs de trouble !

L'image du collègue civil, à terre, inanimé, la tête en sang, a marqué l'ensemble de la Compagnie. Beaucoup le voyait mort...

La visière d'un casque arrachée, les coques d'épaules explosées, la Compagnie acculée sous les projectiles (pavés, bouteilles, marteaux, mortiers, bombes agricoles) sont d'autres faits marquants.

Personnellement, même si de nombreux projectiles ont atteint mon bouclier ou mes protections, j'ai eu la chance de ne pas subir de gros dommages.

À la CRS 46, nous avons eu 11 blessés sur ce MO : Un brûlé au 3^{ème} degré suite à une explosion, un ouvert à la jambe nécessitant 6 points de suture, 8 victimes de sévères acouphènes avec 8 jours d'ITT et plusieurs contusionnés...

Toutes ces blessures sont le fait des divers et innombrables projectiles reçus et explosions subies !

Sans refaire le match, on peut légitimement penser qu'avec une approche différente autant sur la gestion globale de la manifestation que sur la possibilité d'activer nos LBD40 (largement justifié vu les violences subies), on aurait sûrement évité des blessés dans nos rangs en tenant à distance les casseurs

Lorsque j'ai récupéré mon téléphone dans le fourgon, une fois le MO terminé, j'avais de nombreux messages de proches inquiets. J'ai rapidement rassuré ma compagne et ma famille, mais n'ai pas échappé à la question « tu voudrais pas arrêter les CRS stp ? »

La présence des médias dans cette manif était impressionnante, ces derniers décident de ne pas diffuser les violences commises sur les forces de l'ordre !

Pas assez vendeur peut être...

Il suffit de regarder sur les réseaux sociaux ou sur youtube pour se rendre compte de la journée qu'on a vécue et de la haine du flic qui monte chez certains !



Témoignage

Alex, Groupe d'Unité de Voie Publique à Nantes Sur les manifestations contre la Loi Travail à Nantes

Je suis Alex, Brigadier-Chef, chef de groupe d'unité de voie publique à Nantes centre, je suis séparé, père de deux enfants.

J'ai été sur la plupart des manifestations sur la loi travail à Nantes et j'ai pu mesurer l'évolution et la cristallisation des tensions avec la montée des violences.

Le climat des mouvements s'est donc durci, et là où nous constatons au départ des réactions d'hostilités sporadiques et timides, ont succédé, **des violences systématiques à notre rencontre où le caillassage en règle devient la norme, où il est de bon ton d'insulter, de vilipender, et quand l'occasion en est donnée de se défouler sur un « flic ».**

L'équipement, commandé paraît-il depuis longtemps, tarde pour nos petites unités, pourtant très mobiles et volontaires. Ainsi des visières sécurisées pour nos casques ont dû être retournées parce qu'incompatibles. Nous manquons de gilets tactiques avec protections d'épaules et les jambières sont hors d'âge, en dotation collective donc peu adaptées aux morphologies de chacun.

Certains mouvements de foules hostiles sont impressionnants et posent des questions sur le devenir de l'un d'entre nous au milieu de ces meutes. Hélas, nous en aurons la réponse au cours de certaines de ces manifestations. À mesure de la récurrence des événements, la fatigue physique, pour une part, arnachés comme nous sommes pendant des heures, mais surtout la fatigue nerveuse, se sont effectivement faites ressentir.

Nous subissons des assauts à répétition,

par des « manifestants » armés, pour certains, de boucliers constitués de panneaux de signalisations, visages cachés par des casques, masques, cagoules ou lunettes. **Ce sont souvent de jeunes ados en quête de sensations... qui sont prêts à commettre toutes les exactions tant se dilue la responsabilité individuelle dans ces groupes haineux.**

Cette haine, qui s'est abattue sur le commandant, casque arraché, ayant essuyé la fureur de coups de barres de fer, de coups de pieds, un lynchage en règle. J'ai accompagné un officier le jour des faits pour s'enquérir de ses nouvelles. Nous l'avons trouvé sur un brancard, dans un couloir, gisant dans son sang au niveau du crâne, du visage et des mains, à la merci d'éventuels manifestants conduits ici aussi. Bien sûr, nous sommes restés avec lui, en tâchant tant bien que mal de lui donner un peu de baume au cœur, et nous sommes intervenus pour qu'il soit placé en chambre. Il y a également l'attaque de mes collègues, en voiture, à proximité d'un lycée. Cela rappelle fortement les faits de Paris. Ils avaient été bloqués dans le flux de circulation et ont essuyé jets de pierre, coups de pieds et de barres de fer, et poursuivis par les assaillants. **Ils ont vraiment eu très peur.** Le véhicule a eu les vitres explosées et les portes défoncées.

Pourtant, certains médias aiment parler de violences policières. Ces mots, « violences policières » sont totalement injustifiés à mon sens. **L'usage de la force que nous avons employée et que j'ai vu utilisée, l'était à bon escient,** soit dans le cadre d'une dispersion, soit d'une sacralisation d'un secteur institutionnel, pour protéger

les commerces ou pour un intérêt stratégique comme la gare, soit en réponse à des violences commises à notre rencontre ou contre des biens. Et je suis toujours choqué de constater la réaction des gens qui lorsque l'on essuie des jets de projectiles auxquels on répond par l'envoi de grenades lacrymogènes s'offusquent seulement de notre réaction et non de la primo agression ! Comme s'il était admis désormais que l'on puisse se défouler sur un corps constitué Police ou Gendarmerie ?

Après tout, nous avons des protections... C'est sans doute fait pour ça, diront certains.

Non, la Police et les hommes, les femmes, les pères, les mères, les cousins, les frères, les oncles, les amis, les voisins qui la composent, **ne sont pas un exutoire à la misère sociale. Ils n'ont pas vocation à encaisser toute la violence refoulée,** endosser le rôle d'acteurs involontaires de nouveau jeux du cirque où un public avide, se repaît du sang exhibé.

Certains ne peuvent s'arroger la représentativité de tous les autres au prétexte qu'ils crient plus forts, qu'ils ont pour eux, la jeunesse, là, où nos anciens seraient condamnés à se taire.

Il est plus facile de détruire que de construire, et ces refaiseurs de monde souvent alcoolisés, comme je l'ai constaté chez la plupart de nos interpellés, à la faveur de veillées nocturnes et oisives, se proposent de rebâtir notre monde sur des cendres, et nier tout avant eux, nous-mêmes, nos parents, car, à leurs yeux, comme en témoigne leur intolérance vis à vis des contradicteurs, seuls eux valent la peine.

De la peine, c'est décidément tout ce qu'ils m'inspirent.



En Maintien de l'Ordre, des efforts et une réelle réflexion doivent être faits.

Déjà fortement impactées depuis début 2015, suite aux événements terroristes, à la mission Calais très difficile et à un suremploi permanent... les Compagnies Républicaines de Sécurité doivent faire face à présent, au déchaînement de violences qui entoure les manifestations contre la loi El-Khomri.

« Les CRS sont LA référence en maintien de l'ordre »

Formées et équipées pour encadrer les mouvements sociaux et les situations dégradées qui en découlent, les CRS ont, en la matière, un savoir-faire reconnu internationalement.

Elles sont LA référence en Maintien de l'Ordre (MO), c'est indiscutable.

Faut-il le rappeler, aucun décès n'a été à déplorer lors de manifestations encadrées par les CRS.

Après la mort de Rémy FRESSE à Sivens, une enquête conjointe IGPN/IGGN était réalisée. Nous pouvions constater dans les conclusions du rapport, l'énorme écart dans l'utilisation des moyens mis à disposition des CRS et EGM (Escadrons de Gendarmes Mobiles). Les CRS employant deux fois moins de grenades MP7 et cinq fois moins de GLI que les EGM, elles encadrent pourtant plus de manifestations.

« Les policiers sont systématiquement mis au pilori, accusés de violences et d'être acteurs d'une répression aveugle »

Les dernières manifestations violentes, des bonnets rouges en passant par le Maintien de l'Ordre de Good-Year, exposaient les fonctionnaires de police à des actes d'une rare violence, engendrant de nombreux blessés parmi eux et posant déjà des interrogations quant à la réactivité et aux décisions des autorités face à ces difficultés.

Ces mêmes interrogations se posent aujourd'hui face aux accrochages explosifs qui émaillent les manifestations actuelles.

Les policiers sont, systématiquement mis au pilori, accusés de violences et d'être acteurs d'une répression aveugle.

Les nombreux témoignages des collègues présents lors de ces journées, les nombreux blessés, démontrent la volonté évidente de certains individus d'atteindre les fonctionnaires dans leur chair.

Nous dépassons largement les maintiens de l'ordre classiques durant lesquels les CRS reçoivent quelques pierres et beaucoup de noms d'oiseaux.

Pour cette raison, les dispositifs mis en place doivent être réfléchis et travaillés, UNITÉ SGP POLICE le déplore, ce n'est pas le cas au sein de la préfecture de police de Paris !

Le résultat sur le terrain est flagrant, les fonctionnaires ne comprennent pas les manœuvres, les manifestants encore moins...

« Nous dénonçons les vacations de plus de 20 heures que certaines unités effectuent... c'est tout simplement irresponsable... »

Les CRS sont souvent obligés de faire preuve d'initiative pour faire face à des situations délicates qui auraient pu être évitées, anticipées, par un schéma tactique clair et un minimum de réactivité.

Triste constat, il n'y a ni l'un ni l'autre.

Nous dénonçons également les vacations de plus de 20 heures que certaines unités effectuent lors de ces services.

C'est tout simplement irresponsable en matière de gestion opérationnelle et au-delà de ça, sur le plan de la sécurité pour les CRS.



Le drame est pour l'instant évité grâce au savoir-faire des policiers et à leur abnégation.

Ils servent souvent d'exutoire, de défouloir, c'est une réalité que tous les CRS connaissent, et acceptent dès lors que cela reste dans une certaine mesure.

Celle-ci est largement dépassée et inacceptable aujourd'hui.

« UNITÉ SGP POLICE est intervenue auprès du Ministère de l'Intérieur pour la mise en place systématique des moyens lanceurs d'eau »

Les dispositifs mis en place doivent laisser place à peu de hasard, une véritable stratégie de gestion de foule, de maintien de l'ordre à la française doit être de rigueur.

Les policiers ne doivent pas adapter leur niveau de riposte à la violence des manifestants. C'est la philosophie du MO pratiqué par les CRS, basé sur des schémas collectifs et des actions groupées.

UNITÉ SGP POLICE est intervenue auprès du Ministère de l'Intérieur pour la mise en place systématique des moyens lanceurs d'eau à Paris, ces derniers sont depuis prévus et en réserve d'intervention.

Ces moyens sont placés avant les grenades lacrymogènes dans l'échelle des moyens intermédiaires que les autorités ont à leur disposition dans le cadre de l'usage de la force en maintien de l'ordre et ce depuis fin 2012.

Des contrôles en amont doivent être effectués en périphérie des rassemblements, afin que ces individus équipés et déterminés à blesser des policiers n'atteignent pas leur but.

Les solutions existent, elles doivent être mises en place avant qu'il ne soit trop tard.

Une fois la crise terminée, le temps de la réflexion viendra.

Des efforts considérables doivent être effectués quant à la pédagogie envers les manifestants.

En effet, les actions et manœuvres des différentes forces encadrant les MO ne doivent pas être ignorées.

« Les violences dont les policiers sont accusés sont légitimes dans le cadre d'un Maintien de l'Ordre »

Il faut développer et clarifier les messages lors de l'utilisation de la force, afin que chacun sache qu'en restant sur place, il est exposé.

Il faudrait également expliquer plus largement le cadre légal de l'utilisation de la force en MO, afin de démontrer tout simplement que les violences dont les policiers sont accusés sont légitimes dans ce cadre.

Enfin, des pistes de réflexions en matière de moyens intermédiaires à létalité réduites doivent être engagées. Cela devait être le cas après la mort du jeune Rémy. Où en sommes-nous ?

« UNITÉ SGP POLICE soutient l'ensemble des gradés, gardiens et ADS engagés sur ces missions très éprouvantes »

L'administration ne doit pas attendre un autre drame pour mener au bout ces travaux et donner les moyens aux policiers de faire face aux violences dont ils sont les cibles.

En attendant, UNITÉ SGP POLICE soutient l'ensemble des gradés, gardiens et ADS engagés sur ces missions très éprouvantes.

Le temps des CRS embrassés après les événements de Charlie n'aura pas duré ; pour autant votre mission est toujours aussi noble, soyez en persuadés !



Grégory JORON
Secrétaire National CRS

Docteur Jean-Michel LE MASSON
Chef du Service de Santé Zonal
SGAMI OUEST

Un traumatisme peu reconnu, le syndrome post traumatique. Approche méthodologique chez le fonctionnaire de police.

UNITÉ SGP POLICE-FO a été à la rencontre du Docteur Jean-Michel LE MASSON, pour l'interpeller sur les traumatismes des policiers dans ce contexte de violences constantes. Traumatisme physique bien entendu, mais surtout, un traumatisme plus sournois, le traumatisme psychique.

« Il devient urgent de mettre en place une véritable cellule d'aide et d'accompagnement au traumatisme »

Ce traumatisme dont l'administration ne tient absolument pas compte pour l'instant et qui peut se révéler destructeur au cours des semaines, des mois, voire des années.

Il devient donc urgent de mettre en place une véritable cellule d'aide et d'accompagnement au traumatisme, véritable cellule de veille qui pourra, le cas échéant, aider à la reconnaissance en service de ce traumatisme psychique.

En effet, la description de certaines particularités du métier de policier nous amène à constater l'ambivalence de prise en charge entre les situations à risques rencontrées par les agents (situations d'appréhension), et les situations de confrontation directe à la mort (situations de vécu).

-La reconnaissance des premières se fait aujourd'hui par une prise en compte et une analyse de risques qualifiés de psychosociaux faisant appel à l'ensemble des acteurs (hiérarchie, médecins, psychologue).

-En revanche, l'analyse des secondes ne peut faire référence à aucune grille prédictive, et nécessite une prise en charge identique à celle des situations de guerre tant en identifiant le traumatisme psychique dans sa véritable définition que par sa reconnaissance par l'administration.

Les caractéristiques propres au métier de policier ont en commun avec les militaires le rapport au port et à l'usage des armes, avec des dispositions réglementaires différentes, mais aux risques similaires. Si les militaires ont depuis 1992, reconnu le traumatisme psychique comme étant imputable au service, cette démarche n'est pas encore totalement acquise au sein du Ministère de l'Intérieur.

« Il importe d'identifier le traumatisme psychique vécu par les agents à l'occasion d'une confrontation à la mort »

Pour atteindre cet objectif, il importe, d'une part, d'identifier le traumatisme psychique vécu par les agents à l'occasion d'une confrontation à la mort sous réserve de pouvoir les recenser (et donc d'avoir l'information), et d'autre part d'identifier ce qui ne l'est pas.

L'identification du traumatisme psychique nécessite, outre la connaissance des faits, l'acceptation par la hiérarchie d'une démarche intrusive dans un groupe, une unité, un commissariat, démarche pouvant être appréhendée comme contrôle et/ou évaluation.

« L'identification des troubles psychiques et des facteurs de risques permettra de redéfinir les risques spécifiques du métier de policier »

Nous devons accorder une place particulière à la notion de confidentialité partagée de tous les intervenants au risque de marginaliser le fonctionnaire, non pas au plan médical, mais au sein de son groupe.

L'identification des troubles psychiques (et non du traumatisme psychique) et des facteurs de risques, permettra quant à elle, de redéfinir les risques spécifiques du métier de policier (équilibre psychique, événements de vie fragilisants, événements déstabilisateurs) tout en proposant une méthodologie de prise en charge institutionnelle de ces troubles (comportements anxieux, dépressifs, addictifs) et de leur incidence.

Enfin, ces deux analyses conduisent à intégrer implicitement la problématique du port et de l'usage de l'arme dont nous nous efforcerons de montrer qu'elle est entière et nécessite une méthodologie commune à toutes les directions, de désarmement et de réarmement.

Il faut donc à la fois mettre en place une méthodologie de prise en charge du traumatisme psychique chez les fonctionnaires de police tout en proposant une simplification de cette procédure qui préserve au maximum l'aptitude à la fonction des agents concernés.

« Pour UNITÉ SGP POLICE, le traumatisme post-traumatique doit faire l'objet d'une véritable imputabilité au service et être reconnu comme blessure en service »

Il s'agit d'une étude différentielle à des fins pratiques de diagnostic de prise en charge différenciée des effets des confrontations aux situations et événements traumatisants. La faculté de cette identification sera aussi de

proposer des stratégies d'élaboration préparant aux confrontations à la mort et des indicateurs plus pertinents de mise en alerte (veille prédictive psychique).

L'objectif est de mettre en évidence l'impact des événements traumatisants vécus par les fonctionnaires de police (agressions, scènes de crime, prise d'otage, découverte macabre, crimes dissociatifs...) sur le psychisme et les environnements sociaux, professionnels et familiaux des fonctionnaires aux fins de

déterminer le seuil de tolérance et le dépassement de ce seuil qui fait entrer les blessures invisibles dans la reconnaissance des traumatismes psychiques.

Pour UNITÉ SGP POLICE-FO, le traumatisme post-traumatique doit absolument faire l'objet d'une véritable imputabilité au service et être reconnu comme blessure en service par l'administration.

Les étapes permettant de diagnostiquer un syndrome post traumatique

I- Évènement traumatique unique (parfois cumulatif) confrontation à la mort.

- Temps de latence, silence symptomatique, pas toujours présent.
- Apparition différée du syndrome de répétition traumatique +++
=> La scène traumatique est revécue à l'identique

II- Clinique :

- Importante comorbidité (Épisodes dépressifs et augmentation statistique du risque suicidaire) Problématique de l'arme.
- Complications relationnelles, sociales, conjugales et familiales (syndrome de Lazare)
- Désinsertion socioprofessionnelle

III- Évolution :

- Évolution spontanée vers la guérison
- Formes stabilisées, formes à éclipses avec moments de réactivation, parfois à la faveur d'un nouvel événement traumatique
- Formes graves du fait de l'intensité symptomatique générant un niveau élevé de souffrance ou du fait de l'importance des complications

IV- La difficulté du repérage et de la prise en charge des ESPT

- Le silence des intéressés (Craintes relatives à une incidence négative sur l'aptitude)
- Méconnaissance du trouble, ressenti de culpabilité et de honte
- L'absence fréquente de demande de soins

V- Systématiser le dépistage

► POURQUOI ?

- Niveau significatif de souffrance psychique individuelle mais aussi familiale.
- Gravité des formes d'évolution prolongée
- Effets bénéfiques de la reconnaissance, nécessité d'une juste réparation

► COMMENT ?

- L'utilisation d'un nouvel outil d'aide au diagnostic : la grille PCLS (Post Traumatic Stress Disorder Checklist Auto-questionnaire composé de 17 items, graduation en termes d'intensité de 1 à 5. Les participants graduent leurs symptômes en se basant sur leur vécu du mois précédent la passation des questionnaires, les scores des 17 items sont additionnés.
- **PCLS > 34** : significatif d'une souffrance psychique et oriente sur le diagnostic d'ESPT « incomplet »
- **PCLS > 44** : très forte probabilité d'ESPT

► QUI ?

- De façon systématique les agents confrontés à des interventions traumatogènes majeures ou les agents chez lesquels un trouble psychique post-traumatique est discuté

► QUAND ?

- Idéalement dans les 3 à 6 mois suivant le retour d'intervention Plus tôt, risque d'être dans la phase de latence Plus tard, risque d'être perdu de vue.

► PAR QUI ?

- Prise en compte/ Imputabilité/BS/Consolidation : Médecine statutaire,
- Prise en charge et suivi : médecine de prévention et SSPO.

VI- RÉPARATION JURIDIQUE DU DOMMAGE

En général, consolidation avec 0% en l'absence de signe cliniques ou détermination d'un taux après expertise.

Biographie du Docteur Jean-Michel LE MASSON

Médecin chef du service de santé zonal du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité Ouest, Médecin en chef (ER), ancien praticien qualifié du service de santé des armées, chercheur associé au Centre de recherches des Ecoles de Saint Cyr Coëtquidan (Traumatisme psychique et Soldat augmenté).



LES SECTIONS DES MOYENS SPÉCIALISÉS

Les Sections des Moyens Spécialisés (SMS) constituent un élément d'appui qui peut être déployé au bénéfice de diverses formations engagées sur des dispositifs de maintien ou de rétablissement de l'ordre public.

À ce titre, les SMS pourraient se trouver activées en soutien de leur unité support, mais également au profit d'autres unités relevant de la DCCRS, voire de la DCSP ou escadron de gendarmes mobiles.

Elles relèvent pour leur mise en œuvre de leur direction zonale, mais surtout de la sous-direction des opérations de la DCCRS. Elles doivent avoir pour vocation à intervenir sur l'ensemble du territoire national.

Pour répondre aux missions qui leurs sont dévolues, les SMS bénéficient d'un effectif de 35 fonctionnaires par SMS et d'équipements et matériels adaptés.

Dans le nouveau formatage des SMS, un redécoupage géographique « intelligent » a été adopté pour une utilisation optimale de ces détachements. La solution, de Béthune – Lyon – Bordeaux – Rennes, est évidente. Béthune prendrait le Nord et une partie de l'est, Lyon tout le bassin Sud-Est, Bordeaux toute la partie Sud-Ouest, et Rennes le Nord-Ouest.

Néanmoins, en fonction des missions et des diversités d'emplois, les différentes SMS peuvent être déployées sur l'ensemble du territoire et un redécoupage géographique plus étendu doit permettre un emploi significatif ainsi que l'évolution des mentalités (Préfet, DDSP et autres autorités qui méconnaissent les SMS).

Les nouvelles SMS doivent être un moyen

systématique d'appui tactique et de soutien opérationnel aux formations engagées (CI- Escadrons Gendarmerie – Unités CRS).

Elles peuvent être engagées sur des missions de secours aux populations (Inondations, catastrophes naturelles, etc...)

Elles doivent être incontournables sur les formations des Unités CRS lors des Périodes de Recyclage Unité (PRU), voire même en mutualisation avec d'autres Unités de Forces Mobiles ou groupes d'intervention... (CDI, BAC, Gendarmes)

Pour autant, en cas de non activation de celles-ci, elles peuvent être utilisées sur les missions collectives de leur unité tout en gardant leur capacité opérationnelle.

Actuellement, un effort notable sur la formation de permis C est à noter, ainsi que la formation sur des embarcations nautiques spécifiques pour lesquelles les agents SMS sont volontaires.

Pour qu'une SMS soit de qualité et qu'elle soit efficace, la formation de ses agents doit être un impératif. L'approximatif dans l'utilisation des lanceurs d'eau est à bannir, d'où l'importance d'une formation continue et leur présence dans les différentes PRU.

S'il est toujours intéressant d'avoir quelques référents dans chaque domaine, il convient néanmoins, qu'à terme et en fonction des capacités des agents SMS, une polyvalence de chacun optimiserait les SMS.

Aujourd'hui, il appert, eu égard aux violences auxquelles doivent faire face les policiers, que l'emploi des SMS doit augmenter de façon significative et que les mentalités doivent évoluer.

Ayant souffert d'une réticence liée à une méfiance et à une culture du Maintien de l'Ordre fondée uniquement sur l'emploi des unités et des moyens lacrymogènes, l'utilisation des Engins Lanceur d'Eau (ELE) doit évoluer pleinement.

La présentation de ces matériels aux différentes autorités doit permettre de banaliser leur emploi.

La présence des lanceurs d'eau a également un effet dissuasif et permet de respecter la proportionnalité avec une montée en puissance et adaptée aux contingences rencontrées sur le terrain (cf MO à Lyon, Notre Dames des Landes, Saint Lô, Nantes, différentes émeutes...).

La réduction des effectifs que nous connaissons déjà au sein des unités rend leur emploi vital pour compenser la carence des effectifs déployés sur le terrain.

L'utilisation des ELE répond à la fois à une économie des moyens et d'effectifs mais aussi au fait d'être en conformité avec l'évolution législative visant à limiter l'emploi des moyens lacrymogènes.

Néanmoins, il est urgent que les engins lanceurs d'eau, ayant la capacité d'être armés avec du lacrymogène, puissent en être dotés à nouveau.

En effet, les dernières confrontations avec des groupes de casseurs ultra violents pourraient nécessiter l'utilisation de ce type de moyens et limiter largement le nombre de blessés.



Georges CACELA
Agent SMS CRS 45



Composition type d'une SMS

► **Composition** : 35 fonctionnaires (dont 12 à effectif minimum opérationnel en permanence).

■ **Encadrement** :

- 1 RULP - Chef de détachement
- 1 Major de police ou 1 Brigadier-Chef – Adjoint, chef de détachement

■ **Effectifs** :

- 3 Brigadiers-Chefs et ou 5 Brigadiers
- 25 Gardiens de la Paix

Chaque détachement SMS est autonome quant à la gestion de sa section, conformément aux décisions journalières établies par les chefs d'unités responsables des différentes SMS (Secrétaires, SG, mécanicien, MNS etc...)

► **Matériels** :

■ **Poids lourds**:

- 2 lanceurs-d'eau de type CAMIVA pour la SMS 45, et de type « Gallin Desautel » nouvelle génération qui vont équiper les SMS de la 14, 15 et de la 9.
- Véhicule de soutien pour chaque lanceur d'eau dédié au transport du matériel de maintenance des VLE (roue de secours, caisse à outils, combinaisons et gants de protections) ainsi que tous les produits de type SLS (lacrymogène), émulsif et colorant.
- 1 PC Mobile de Direction Zonale

■ **Véhicule Légers** :

- 2 Ford Transit dernière génération (transport obstacle de rue),
- 1 Ford Transit ancienne génération

■ **Divers**:

- 1 Groupe Motopompe + Lances.
- 3 Obstacles Mobiles de Rue
- 1 Remorque - (transport de 3 Zodiacs avec moteurs + matériels accastillage)
- 3 Zodiacs équipés de 3 moteurs, deux de 20 CV et 1 de 40 cv ainsi que de l'armement correspondant à la catégorie des embarcations.
- 10 Postes Airbus + accessoires (oreillettes, boîtiers déports).
- 10 Velcro estampillée SMS pour les chefs de la SMS et pour les agents de protection au sol équipés de leur gilet tactique



ROXANNE - FEMME CRS, MON CHOIX !

Bonjour Roxanne, peux-tu nous expliquer ton parcours ?

Je suis entrée dans la Police Nationale par la porte des Adjoints de Sécurité, pendant deux ans, où j'ai effectué essentiellement des missions de Police Secours. Puis j'ai intégré l'école de Police une fois mon concours en poche. J'ai eu un formateur, ancien CRS, qui, sur son temps libre, expliquait ce qu'était le métier de CRS. Il nous a donné envie d'incorporer ces unités. Il a changé la vision que l'on pouvait avoir des CRS tant dans la vie privée, qu'au sein même de l'école, où l'image véhiculée par certains formateurs était très archaïque... Il nous a démontré que le travail de CRS était varié, que l'on voyageait beaucoup, et que financièrement, avec l'IJAT, on pouvait également y trouver son compte, du fait des nombreux déplacements.

Au choix de poste, j'avoue que j'ai eu beaucoup d'appréhension à choisir CRS, du fait là aussi, qu'à l'école, on nous expliquait qu'être femmes en CRS pouvait être très compliqué, qu'elles n'étaient pas appréciées des collègues masculins.

Étant célibataire, jeune et sans enfant, j'ai quand même choisi mon affectation en CRS faisant fi de tous les préjugés et me concentrant sur les éléments positifs dont nous avait parlés notre formateur. J'ai été affectée à la CRS 43 avec une autre fille de ma section.

Étant donné que j'avais des reliquats de

congrés, j'ai dû poser ces reliquats, et dès mon retour, j'ai été équipée et j'ai été envoyée sur Paris, suite aux attentats, pour relever des collègues pour une durée initialement prévue de 6 jours qui au final s'est prolongée sur 3 semaines. J'ai donc été mêlée avec des collègues sans savoir lesquels faisaient partis de ma section. Logée à l'hôtel, j'ai eu la chance d'être encadrée par mes chefs de section, qui ont fait en sorte que je trouve rapidement mes marques. En termes de missions, j'ai essentiellement fait de la garde statique.

As-tu été victime de sexisme de la part de tes collègues masculins, ou d'attitudes déplacées ?

J'ai senti quelques réticences au départ, en cantonnement à Lagny, où j'étais la seule fille, j'ai dû affronter de nombreux regards, certains gentils, d'autres moins... me sentant un peu comme « une bête de foire »...

Bien sûr, en tant que femmes, nous devons encore plus faire nos preuves que les hommes, mais dans l'ensemble, mon intégration s'est plutôt bien passée.

Il faut avoir du caractère, s'imposer, faire ses preuves, son travail et à partir de là, on est très bien accueillie.

Au niveau des missions, as-tu l'impression d'avoir été ménagée, du fait de ta condition de femme ?

Dès le départ, j'ai été traitée comme les

autres collègues, au bouclier, au départ, comme cela se fait pour tous les nouveaux intégrés. Je n'ai bénéficié d'aucun traitement de faveur.

As-tu déjà rencontré des problèmes logistiques en déplacement ?

Une fois, au cantonnement de Mulhouse, je n'ai pas pu partir avec ma demi-section, parce que l'hébergement n'était pas adapté pour une femme. Mais, généralement, il n'y a pas de problème.

On entend régulièrement que trop de femmes dans les CRS pourrait engendrer un manque d'effectifs à cause des grossesses entre autre... Qu'en penses-tu ?

Des malades en CRS, il y en a de façon récurrente, et le fait que des femmes intègrent, je ne pense pas que cela fasse augmenter le ratio...

Et pour ma part, le jour où je souhaiterai fonder une famille, je demanderai certainement à intégrer l'urbaine pour me focaliser sur ma famille et ne plus partir en déplacement.

As-tu parfois des regrets d'avoir intégré les CRS ?

Non jamais, je suis contente de cette expérience qui correspond en tous points aux objectifs que je m'étais fixée et si c'était à refaire, je demanderais à nouveau d'intégrer ce corps de la Police Nationale sans hésiter.



conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires

L'arrêté du 10 juin 2015 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires, vise à établir des normes d'aptitudes médicales requises pour entrer dans un des trois corps actifs de la Police Nationale (profil médical intitulé « SIGYCOP »)

Lors de sa présentation en Comité Technique, nous mettons en garde l'Administration que **ce texte définissait des conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires et ne concernait pas les policiers en activité et atteint d'une inaptitude physique opérationnelle.**

Nous relèverons ici, que notre mise en garde était fondée. Car aujourd'hui, cet arrêté est utilisé non seulement aux fins de vérifier l'aptitude à l'emploi de fonctionnaires en activité, mais aussi aux fins de vérifications d'aptitude médicale à l'accès à certaines spécialités en contradiction avec le texte précité.

S'agissant de l'aptitude à l'emploi des personnels actifs, l'administration doit respecter les textes en vigueur. En effet, les SGAMI doivent composer et installer les Commissions Régionales d'Adaptation et d'Aménagement conformément aux dispositions de la circulaire du 31 janvier 2001.

Cette mesure serait de nature à adapter la pratique médicale, par la prise en compte du handicap et permettrait d'accroître les propositions d'aménagement des postes en lieu et place de mesures de reclassement.

Nous devons rappeler que si la médecine statutaire décide ou non de l'aptitude à un emploi, le médecin de prévention détermine les conditions d'aménagement des postes.

Nous demandons la mise en place d'une médecine d'accompagnement et nous refusons la pratique de quelques Médecins Inspecteurs Régionaux de santé qui, bien que conseillers techniques de la Direction des Ressources Humaines, s'attribuent et s'octroient en dépit des textes en vigueur et de manière autocratique, le droit de statuer seul, sur l'avenir professionnel, familial et social d'un policier atteint d'un handicap.

La décision d'aménagement de poste doit être collégiale.

D'ailleurs, une réflexion globale devrait être lancée sur les conditions d'exercice de la médecine au sein de la Police Nationale.

Car aujourd'hui et au sein de l'institution, la médecine de prévention, la médecine statutaire et le service de soutien opérationnel sont des acteurs essentiels à la perception globale de la santé des policiers.

Les policiers ont besoin d'une médecine d'accompagnement.



Philippe JULIA
Hervé VICENTE
Référénts Procédure Médicale

RÉFÉRENCES :

Loi du 11 février 2005 (loi pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.) :

Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation, à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle durable ou définitive, d'une ou plusieurs facultés physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidante.

Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Article 21

L'article 11-1 du même décret est ainsi modifié :

1° Au premier alinéa, après la première phrase, il est inséré une phrase ainsi rédigée : « Il agit dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents dont il assure la surveillance médicale » ;

2° Après le premier alinéa, sont insérés deux alinéas ainsi rédigés :

« Sans préjudice des missions des médecins chargés des visites d'aptitude physique, le médecin de prévention peut formuler un avis ou émettre des propositions lors de l'affectation de l'agent au poste de travail au vu des particularités de ce dernier et au regard de l'état de santé de l'agent. »

« Dans ce cas, les rôles respectifs du médecin de prévention et du médecin agréé s'exercent de façon complémentaire : le médecin agréé vérifie l'aptitude à l'exercice d'un emploi public ; le médecin de prévention vérifie la compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste occupé par l'agent. »

Circulaire du 31 janvier 2001 déterminant les modalités d'adaptation et d'aménagement d'emploi des fonctionnaires actifs de la Police nationale atteints d'un handicap.



PARITARISME 2016



MUTATIONS : LE CHANGEMENT, C'EST ENFIN MAINTENANT !

Après des années d'immobilisme administratif, nous avons enfin obtenu une réforme des mutations qui a du sens, et qui doit redonner de l'espoir à nos collègues sur le terrain.

Néanmoins, nous devons nuancer cette victoire, car l'administration n'a pas anticipé en intégralité la configuration des nouveautés sur DIALOGUE, repoussant ainsi à l'année prochaine, certaines mesures qui devaient être appliquées en 2016.

C'est pourquoi nous demandons qu'il y ait un effet rétroactif, à compter du 1^{er} Janvier 2016, sur ces oublis.

En ce qui concerne les nouveautés, et sans vouloir fournir un catalogue exhaustif, voici les mesures les plus marquantes qui changent pour cette année :



OUVERTURE TOUS POSTES AU MOUVEMENT GÉNÉRAL



Tous les postes sont ouverts à la mobilité.

Ils se déclinent ainsi :

POSTES VACANTS :

les postes sont libres à la date d'effet du mouvement.

POSTES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE VACANTS :

les postes peuvent être libérés dans l'année à la suite d'un départ à la retraite, d'une mutation, etc...

Ils peuvent aussi être ouverts sur décision de l'administration afin de réaliser un renfort, comme nous l'avons vu récemment avec les CSP de Grenoble, Calais, Marseille...

Ainsi, l'administration possède un vivier de fonctionnaires, et évite de procéder à des appels d'offres qui pullulent toute l'année.



SPÉCIFICITÉ ÎLE DE FRANCE

Concernant la présence effective d'une année de service sur son poste, condition nécessaire pour pouvoir postuler, le policier de la Préfecture de Police de Paris ayant obtenu une mutation au sein d'un autre arrondissement dans l'un des services de Paris intra-muros, du 92, 93 et 94, en est dispensé.

De même, cette disposition ne s'applique pas aux policiers ayant obtenu une mutation au sein du SGAMI Ile de France.

RAPPEL :

La Préfecture de Police de Paris est considérée comme un service jusqu'au 31/12/2015 et le SGAMI Ile de France également, à compter du 01/01/16.

Les services FSPN de l'Ile de France sont également considérés comme un seul service depuis le 21 mars 1995.

CONGÉ PARENTAL



Les fonctionnaires placés en congé parental au moment du dépôt de candidature, mais qui à la date du mouvement seront arrivés au terme de leur congé sans possibilité de prolongation au-delà de l'année civile sont autorisés à postuler au mouvement Polyvalent.

OUTRE MER



Une bonification de 100 points est accordée sur le 1er vœu, chaque année de demande, si le DOM demandé l'est en premier vœu.

De plus, il n'y a pas besoin d'être statutaire pour pouvoir bénéficier de cette bonification, il suffit juste d'être titulaire à la date du 1er janvier de l'année du mouvement.

ATTENTION : A l'expiration du séjour, les fonctionnaires mutés dans les départements d'outre-mer rejoindront un service de la sécurité publique ou de la police aux frontières de leur CAPI d'affectation d'origine, où les besoins sont les plus prégnants sans pouvoir prétendre à un retour sur leur service d'origine.

Le retour des fonctionnaires relevant d'une direction spécialisée (DCPJ, DGSI, DRCPN, DCCRS ...) sera étudié au cas par cas par l'administration.

ABROGATION DE LA LIMITE D'ÂGE POUR INTÉGRER LES CRS



REMISE OBLIGATOIRE D'UN RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT DE CANDIDATURE



Avant, c'était à la demande du fonctionnaire.

Maintenant, que ce soit pour une mutation ou une permutation, l'administration est dans l'obligation de remettre ce récépissé.

ORGANISATION D'UN MOUVEMENT ANNUEL INTERNE À TOUTES LES CAPI



Finis, « les détachements sauvages », place à un vrai « mercato » en toute transparence.

POSSIBILITÉ DE MUTATION EN CAS DE RESTRUCTURATION SUBIE PAR LE CONJOINT



ANCIENNETÉ SUR SECTEUR DIFFICILE



3 points au lieu de 2 avant

OUVERTURE D'UN SECOND MOUVEMENT POLYVALENT EN AUTOMNE



Les candidats seront retenus sur les listes d'attente du Mouvement de Juin.



CE QUI SERA APPLIQUÉ AU MOUVEMENT POLYVALENT 2017

CRÉATION D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DÉNOMMÉ :



« ANCIENNETÉ DANS UN SECTEUR À DIFFICULTÉ D'EXERCICE PARTICULIÈRE »

Ainsi, 6 points par mois seront attribués aux fonctionnaires, et ce quelque soit le grade, à la seule condition d'avoir exercé soit en « secteur ASA », « en secteur difficile », ou en « en secteur SUEP. »

POSSIBILITÉ DE FORMULER 5 VŒUX EN MÉTROPOLE ET 3 EN OUTRE MER



RAPPROCHEMENT DES ÉPOUX OU DE PARTENAIRES LIÉS PAR UN PACS



Suppression de la perte de bénéfice des mois de séparation en cas de prise de grade.



Jean-Christophe COUVY
Délégué National Paritarisme

DERNIÈRE MINUTE - DERNIÈRE MINUTE - DERNIÈRE MINUTE - DERNIÈRE MINUTE -

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, prévoit la modification des règles de mutations pour les fonctionnaires justifiant du centre de leurs intérêts matériels et moraux dans les DROM COM.

Cela va dans le sens des revendications que nous portons pour nos collègues Ultra Marins. Nous nous sommes emparés du sujet auprès de la DRCPN. A suivre...



Divorce pour altération définitive du lien conjugal

Bonjour à tous. Lorsque la vie commune a cessé et que malgré tout un divorce par consentement mutuel n'est pas possible, en raison de la mésestimation des parties, sur les mesures et décisions à prendre, le Divorce Pour Altération Définitive du Lien Conjugal est une procédure à privilégier, car **elle ne nécessite pas l'accord de l'autre conjoint**.

Cette forme de divorce est une innovation de la Loi du 26 Mai 2004, dans un souci de pacifier les relations entre les époux et succède à celle pour rupture de vie commune qui exigeait six ans de séparation des époux, délai fort long, qui a été réduit à deux ans par la nouvelle législation. **L'article 237 du Code Civil dispose « que le divorce peut être demandé par l'un des époux lorsque le lien conjugal est définitivement altéré. »** Il suffit pour cela que la communauté de vie, aussi bien sur le lien matériel,

qu'affectif ait cessé depuis deux ans, lors de l'assignation en divorce.

La preuve de cette séparation doit être établie et peut résulter d'une ordonnance de non-conciliation d'une précédente procédure, à condition qu'aucune réconciliation ne soit intervenue entre temps ; de la preuve du concubinage de l'un des conjoints ; des quittances de loyers pour un autre logement au nom uniquement, de l'un des époux ; de l'avis d'imposition, des factures ; des témoignages. Cependant, il faut une volonté non équivoque du conjoint de rompre les relations avec l'autre époux, sinon la jurisprudence émet des doutes sur la réalité de la séparation, s'il existe encore des liens affectifs et familiaux, même en cas de concubinage d'un des époux. Il s'agit, en fait, du pouvoir d'appréciation des juges du fond de l'existence de séparation réelle. Lorsqu'il

y a concurrence de deux demandes sur des bases différentes émanant de chacun des époux, l'une pour faute et l'autre pour rupture de vie commune, le juge examinera d'abord la demande pour faute.

En résumé, avec cette procédure, **le divorce est prononcé automatiquement, si les deux années de séparations sont effectives, mais l'époux qui est en défense peut réclamer des dommages et intérêts, si ce divorce entraîne pour lui des conséquences d'une particulière gravité.**

Je vous souhaite d'excellentes vacances d'été, à bientôt et prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat
tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au
06.09.95.62.27





Tous les deux ans, se déroulent les jeux mondiaux Police/Pompiers, plus communément appelés les WPFG.

Cette manifestation sportive, après les Jeux Olympiques est la plus importante en termes de participants. Elle recense plus de 13 000 athlètes dans 60 disciplines.

Du 23 juin au 4 juillet 2015, les jeux se déroulaient à FAIRFAX WASHINGTON DC, en Virginie, USA.

La France était présente à ces jeux.

Laurent BURGADA, est Policier à la DDSP 69, en tant qu'adjoint au chef du SOPSR 69.

Il pratique le tir sportif de vitesse depuis bientôt 30 ans, et, il est le président de l'association sportive de la police Lyonnaise. Il a endossé la casquette du capitaine de l'équipe de France des WPFG et ce, depuis les jeux de Vancouver au Canada, en 2009.

À ce titre, il a réuni les meilleurs sportifs de la Police Française en tir et karaté et a organisé cette aventure afin que notre institution nationale soit représentée dignement à ces jeux.

Pari gagné, puisque l'or a été récolté dans les deux disciplines.

L'équipe de TIR Police a raflé le titre de Champion du Monde POLICE.

Elle était composée de :

- GUICHARD Louis (BMR de la PAF Lyon)
- DAGUENEL Laetia (ADS Lyon 8ème)
- MELEY Philippe (DRPJ)
- PICHENOT Christophe (DRPP)

En individuel, Louis GUICHARD et Laetia DAGUENEL ont également été vainqueurs pour les titres féminin et masculin.



Les Karatékas ont atteint la haute marche du podium dans leur catégorie.

- BOTTIN Sylvain (CDI 69) dans les -85kg
- JULIE Jean-Claude (SD 69) dans les -75kg vétérans.





FORMATION

ENP DE MONTBELLIARD : Préparatifs avant l'arrivée du grand Rush

Les 241^{ème} et 242^{ème} promotions d'élèves gardiens de la paix arrivent à l'École Nationale de Police de Montbéliard, soit 210 élèves s'ajoutant aux 90 élèves de la 238^{ème} promotion déjà présents.

L'administration se basant sur le nombre de lits des écoles, elle ignore si les locaux et les personnels sont suffisants pour faire face à ces recrutements massifs.

Il faut donc rationaliser et optimiser l'infrastructure avec les locaux existants.



Il a donc fallu s'adapter en transformant la

salle de musculation en dojo, en y ajoutant des tapis, en protégeant les murs et en y installant une bâche de protection. Un deuxième dojo permettra aux élèves et aux formateurs TSI de travailler dans de meilleures conditions, en restant dans l'enceinte de l'école.

Sur demande de la direction de l'école, le SGAMI a fourni 2 nouveaux véhicules de simulation, portant le nombre total à 14 (6 sérigraphiés et 8 banalisés).

Des aménagements dans une salle de cours en supprimant un local ont permis d'augmenter sa capacité d'accueil à une trentaine d'élèves, portant à 12 le nombre de salles de cours dans l'école.

Pour que la formation fonctionne et que les objectifs soient correctement remplis, n'oublions pas le rôle prépondérant des formateurs et du personnel de l'école qui

œuvrent à chaque instant pour la réussite des élèves. À ce titre, l'équipe pédagogique a été renforcée par l'arrivée de 3 formateurs au 1^{er} mai 2016, renfort très apprécié au sein des unités pédagogiques.

Enfin, au moment où les écoles tournent à plein régime, il serait souhaitable de mettre rapidement en place une nomenclature (*comme cela vient d'être fait pour les postes de RULP et de major EE*) au niveau des postes à responsabilités et notamment sur les postes de « chef d'unité pédagogique » et de « responsable des TSI ». À ce jour, l'École Nationale de Police de Montbéliard n'a pas de major sur ce type de poste alors que les fonctionnaires qui exercent ces fonctions remplissent tous les conditions pour l'avancement à ce grade.



Stéphane MAIRE
Délégué Local ENP Montbéliard

SDFDC : Sous-Direction de la Formation et du Développement des Compétences

La formation aura-t-elle les moyens de répondre aux besoins d'incorporations et surtout dans quelles conditions ?

Dans notre tract du 24 février nous dénoncions les problèmes auxquels la SDFDC aurait à faire face avec cette masse d'incorporations à venir :

- *Manque d'effectifs formateurs TSI et généralistes,*
- *Manque de matériels (armement- véhicules)*
- *Manque d'infrastructures (salles informatiques, dojo, gymnases)*

Nos craintes étaient hélas fondées, les premiers couacs sont signalés !

UNITÉ SGP POLICE ne se contentera pas de mesurette pour permettre au système de fonctionner et exige d'ores et déjà de la DRCPN des réponses concrètes :

- **Il faut recruter en urgence**

Mais face aux difficultés à recruter actuellement, il faut également redonner une véritable envie d'exercer ce métier de formateurs en proposant

de véritables perspectives de carrière et en revalorisant ce métier.

Le 02 mai 2016, UNITÉ SGP POLICE a saisi par courrier le sous-directeur de formation afin qu'un groupe de travail soit rapidement constitué et qu'un état des lieux soit réalisé, que des propositions concrètes soient formulées pour permettre de redonner un attrait à ce métier de formateur et permettre ainsi de relancer les recrutements de formateurs.

Même si la DRCPN a récemment consenti à sortir les avancements de la SDFDC du taux d'encadrement, cela devrait permettre de relancer les avancements. Il conviendra tout même de rester vigilant sur les volumes d'avancement qui seront proposés à l'avenir.

- **Il faut également redonner les moyens au sous-directeur de la formation de travailler et de gérer la carrière de tous ses personnels dans le cadre d'une CAPI unique**
- **Respecter les principaux fondements de la pédagogie et ne pas bafouer les règles de sécurité**

- **Attribuer la PRE à tous les acteurs de la formation dans ce contexte contraignant**

Mais pour atteindre tous ces objectifs, il faut **que la SDFDC retrouve une réelle autonomie.**

Les personnels des écoles de police n'ont pas à supporter les erreurs passées de l'administration ni assumer seuls, aujourd'hui, les trop nombreuses fermetures d'écoles.

La formation de nos futurs collègues nécessite un effort !

Il n'est pas seulement humain, il est aussi financier, mais l'administration en a-t-elle conscience ?

UNITÉ SGP POLICE ne se rendra pas complice d'une formation bricolée !



Emmanuel PASQUIER
Référénts National Secteur Formation



ACCUEIL CAPITAINE KID JOURNAL DE BORD LES MEDIAS CD/DVD L'ASSOCIATION KILLIAN CONTACT



Ce conte musical a été créé pour soutenir l'association Killian et la recherche médicale (www.associationkillian.org)



Cap'taine Kid, une comédie musicale produite par l'Association Killian.

Qu'est-ce-que l'association Killian ?

Killian est un enfant handicapé de quinze ans, fils de deux collègues stéphanois. Une association a été créée en 2004 www.associationkillian.org afin que la vie de cet enfant prenne tout son sens dans une action au profit de nombreux enfants handicapés.

Sont défendus les objectifs suivants :

- Optimiser le développement de Killian en mettant à sa disposition du matériel et des outils pédagogiques performants.
- Développer la médiatisation de la maladie afin de sensibiliser l'opinion sur le handicap mental en général et le syndrome d'Angelman en particulier. Dans ce cadre, plusieurs actions hors de nos frontières sont menées. Une plaquette d'information traduite en plusieurs langues a été conçue et diffusée dans plusieurs pays en voie de développement.
- Contribuer au financement de la recherche médicale. Une partie des recettes annuelles est reversée au profit de l'AFSA (Association Francophone du Syndrome d'Angelman) laquelle dispose d'un conseil scientifique qui sélectionne les programmes de recherches opportuns. L'association contribue actuellement au financement d'un projet mené aux Pays Bas.
- Une partie des fonds de l'association est placée sur un compte bancaire dans l'espoir, à long terme de parvenir à l'ouverture d'une structure pour adultes handicapés.
- Au quotidien elle tente de venir en aide à de nombreux enfants et adultes handicapés en leur offrant le matériel dont ils ont besoin ou des loisirs et animations. A ce stade plus de 80 enfants bénéficient directement de leur action et c'est une grande satisfaction pour eux puisque cela leur permet aussi de faire de Killian le moteur d'une action résolument tournée vers les autres...

Qu'est-ce-que Cap'taine Kid ?

D'une rencontre avec l'auteur compositeur breton Alan Simon est né le conte musical tout public « Cap'taine Kid ». Des artistes venus de six pays différents (France, Russie, USA, Irlande, Australie, Italie) se sont unis autour du jeune Killian ! Un spectacle haut en couleurs qui emmène deux enfants embarqués par un équipage pirate à la recherche d'un fabuleux trésor.

Deux représentations exceptionnelles sont proposées le 3 septembre à 20h30 et le 4 septembre à 15h00, salle Aristide Briand à Saint-Chamond (42) avec la participation exceptionnelle de 65 choristes !

Légendes du rock et du blues se retrouvent sur ces concerts accompagnés de musiciens internationaux reconnus !

Les bénéfices de ces représentations sont au profit d'enfants handicapés. L'association compte sur votre mobilisation afin de partager ensemble ce bel événement !

Retrouvez toutes les informations :

www.associationkillian.org

www.captainekid-le-conte-musical.com

Réservations : 06.50.22.47.96



Fabrice GALATIOTO
Secrétaire Départemental Loire

RÉMY, POLICIER, A BESOIN D'UNE PROTECTION IRRÉPROCHABLE, COMME CELLE QU'IL ASSURE AUX AUTRES.

PROTECTION REVENU
**MAINTIEN DE VOTRE
NIVEAU DE VIE**
EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

OU **-20%** SI VOUS ÊTES
ADHÉRENT MGP**

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels de la police, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2016. **Offre réservée aux personnels de la police, adhérents de la MGP, la 1^{ère} année à la souscription d'un 1^{er} contrat d'assurance auto GMF, valable jusqu'au 31/12/2016.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

